

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 18, 2022

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met with videoconference this day at 6:31 p.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 5, 10, 11, 15, 16, 17 and 30 of Part 5 of Bill C-19, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022 and other measures.

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, everyone, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

My name is Pamela Wallin, and I am the chair of this committee. I'd like now to introduce the members of the committee, beginning with our deputy chair, Senator Colin Deacon, Senator Bellemare, Senator Gignac, Senator Loffreda, Senator Marshall, Senator Massicotte, Senator Ringuette, Senator Smith, Senator Woo, Senator Yussuff, and also joining us tonight is Senator Moncion.

Today we are continuing our examination of the subject matter of elements contained in Divisions 5, 10, 11, 15, 16, 17 and 30 of Part 5 of Bill C-19, the budget implementation act, 2022. In plain language, that means we are starting with the changes to the Copyright Act, and later we will talk about trade, patents and beneficial ownership. That's just to help you follow along.

Our first panel tonight will focus on Division 16 of Part 5. Please join me in welcoming our guests, Michael A. Geist, Professor and Chair, Internet and E-commerce Law at the University of Ottawa; Jeremy de Beer, Professor, Faculty of Law and Director, Open AIR at the University of Ottawa; Andrea Kokonis, Chief Legal Officer at the Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada, or SOCAN, and with Andrea is Casey Chisick, who is also with SOCAN, but as a lawyer in intellectual property at Cassels Brock & Blackwell. Next is Chantal Cadieux, President of the Société des auteurs de radio, télévision et cinéma, or SARTEC, and she is accompanied by Stéphane Gilker, External Legal Expert. Finally, we have Gryphon Theriault-Loubier, Country Leader at Creative Commons Canada.

Welcome, everyone. Thank you for joining us this evening.

Before we begin, I would like to remind senators and witnesses to keep their microphones muted at all times unless recognized by the chair, and I will ask senators and witnesses to

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 18 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 18 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 5, 10, 11, 15, 16, 17 et 30 de la partie 5 du projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures.

La sénatrice Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir à tous et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Je suis Pamela Wallin et je suis la présidente de ce comité. J'aimerais tout de suite présenter les membres du comité, en commençant par le vice-président, le sénateur Colin Deacon, la sénatrice Bellemare, le sénateur Gignac, le sénateur Loffreda, la sénatrice Marshall, le sénateur Massicotte, la sénatrice Ringuette, le sénateur Smith, le sénateur Woo et le sénateur Yussuff, ainsi que la sénatrice Moncion, qui se joint également à nous ce soir.

Aujourd'hui, nous allons poursuivre notre examen de la teneur des éléments des sections 5, 10, 11, 15, 16, 17 et 30 de la partie 5 du projet de loi C-19, la Loi d'exécution du budget de 2022. Autrement dit, cela signifie que nous allons commencer par les modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur et que nous parlerons ensuite du commerce, des brevets et de la propriété effective. C'est simplement pour vous aider à suivre.

Notre premier groupe de témoins ce soir se concentrera sur la section 16 de la partie 5. Je vous invite à vous joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à nos invités : M. Michael A. Geist, professeur titulaire et chaire, Droit de l'Internet et du commerce électronique de l'Université d'Ottawa; M. Jeremy de Beer, professeur titulaire de la Faculté de droit et directeur d'Open AIR de l'Université d'Ottawa; Me Andrea Kokonis, cheffe des affaires juridiques et avocate générale de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, ou SOCAN, qui est accompagnée de M. Casey Chisick, également de la SOCAN, mais qui est ici en tant qu'avocat en droit de la propriété intellectuelle à Cassels Brock & Blackwell. Ensuite, nous accueillons Mme Chantal Cadieux, présidente de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma, ou SARTEC, qui est accompagnée de Me Stéphane Gilker, juriste expert externe. Enfin, nous accueillons M. Gryphon Theriault-Loubier, leader national de Creative Commons Canada.

Bienvenue à tous. Merci de vous joindre à nous ce soir.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins de désactiver leur microphone à moins que la présidente ne vous donne la parole, et je demanderais aux sénateurs et aux

keep interventions brief because we have an awful lot of ground to cover this evening.

Let's begin with opening remarks.

Michael A. Geist, Professor and Chair, Internet and E-commerce Law, Faculty of Law, Common Law Section, University of Ottawa: Thank you, Senator Wallin. Good evening, everyone. I'm a law professor at the University of Ottawa, where I hold the Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, and I am a member of the Centre for Law, Technology and Society. I appear in a personal capacity representing only my own views.

Respectfully, a single hearing is not enough to adequately deal with or address copyright term extension. That's why the government's 2019 copyright review devoted extensive time to the issue and provided a clear recommendation: If Canada must extend the term of copyright beyond the international standard of life of the author plus 50 years due to CUSMA, it should include a registration requirement for the additional 20 years. That approach, supported in the past by Justice Minister David Lametti, would provide those creators that want the additional protection with easy access to it and help mitigate against the harms that come from keeping works out of the public domain for a generation.

The committee recommendation is understandable in light of those harms. Economic studies on term extension and the public domain have found that the costs can run into the hundreds of millions of dollars. In the case of Canada, the majority of those costs will be borne by educational institutions and consumers, with most of the money flowing outside the country.

The historical impact is no less important. The list of notable Canadian historical figures whose works will be delayed from entering the public domain for a generation is breathtaking: prime ministers such as Diefenbaker and Saint Laurent; premiers such as Lévesque, Lesage, Smallwood, Douglas, Hatfield and Robarts; and Supreme Court justices, such as Laskin and Sopinka. In each case, their works and records would be delayed from entering into the public domain for 20 years.

The cultural impact, indeed the opportunity for a new generation to discover some of Canada's greats, is also enormous. Gabrielle Roy, Margaret Laurence, Hugh MacLennan, and Marshall McLuhan are amongst the myriad of authors whose works will be locked out of the public domain as a result of this bill.

témoins d'intervenir brièvement, car nous avons beaucoup de sujets à couvrir ce soir.

Commençons par les déclarations préliminaires.

Michael A. Geist, professeur titulaire et chaire, Droit de l'Internet et du commerce électronique, Faculté de droit, Section de common law, Université d'Ottawa : Merci, sénatrice Wallin. Bonsoir à tous. Je suis professeur de droit à l'Université d'Ottawa, où je suis titulaire de la chaire de recherche du Canada en droit de l'Internet et du commerce électronique, et je suis également membre du Centre de recherche en droit, technologie et société. Je comparais à titre personnel pour vous présenter mon point de vue personnel.

Avec tout le respect que je vous dois, une seule audience n'est pas suffisante pour discuter comme il se doit de la prolongation de la durée du droit d'auteur ou en parler. C'est pourquoi le gouvernement a consacré beaucoup de temps à la question du droit d'auteur dans le cadre de son examen de 2019 et a formulé une recommandation claire, à savoir que, si le Canada doit prolonger la durée du droit d'auteur au-delà de la norme internationale de la durée de la vie de l'auteur plus 50 ans, en raison de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, ou l'ACEUM, il doit inclure une exigence d'enregistrement pour les 20 années supplémentaires. Cette approche, soutenue dans le passé par le ministre de la Justice, M. David Lametti, permettrait aux créateurs qui veulent bénéficier de la protection supplémentaire d'y avoir facilement accès, et elle aiderait à atténuer les préjudices découlant du maintien des œuvres en dehors du domaine public pendant une génération.

La recommandation du comité est compréhensible compte tenu de ces préjudices. Les études économiques sur la prolongation de la durée et le domaine public ont révélé que les coûts peuvent atteindre des centaines de millions de dollars. Dans le cas du Canada, les établissements d'enseignement et les consommateurs assumeront la plupart de ces coûts, et la plus grande partie de cet argent circulera en dehors du pays.

Les répercussions historiques ne sont pas moins importantes. La liste des grands personnages historiques canadiens dont les œuvres ne pourront pas entrer dans le domaine public avant une génération est impressionnante : des premiers ministres comme Diefenbaker et Saint-Laurent; des premiers ministres comme Lévesque, Lesage, Smallwood, Douglas, Hatfield et Robarts; des juges de la Cour suprême comme Laskin et Sopinka. Dans chaque cas, l'entrée de leurs œuvres et documents dans le domaine public serait retardée de 20 ans.

Les impacts culturels, c'est-à-dire la possibilité pour une nouvelle génération de découvrir certains grands noms du Canada, sont également énormes. Gabrielle Roy, Margaret Laurence, Hugh MacLennan et Marshall McLuhan font partie de la myriade d'auteurs dont les œuvres seront exclues du domaine public à cause de ce projet de loi.

Research from around the world leaves little doubt about what term extension means for access to culture. Rebecca Giblin, an Australian professor, has found that there are more e-book editions of books in the public domain than when they are in copyright. When comparing costs, Professor Giblin found that U.S. titles in copyright are more expensive than Canadian public domain titles by up to 136%. Professor Paul Heald has found that works in the public domain are far more likely to be published and available in different forms to the public.

The inescapable conclusion is that this extension without mitigation measures will mean higher costs and less access to Canadian culture. Registration is a fair solution to the issue. In the alternative, I urge you to remove the copyright term extensions from this bill and give the issue the proper stand-alone study it deserves. There is still time to ensure compliance with CUSMA and properly mitigate the harms.

I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much, Professor Geist.

Jeremy de Beer, Professor, Faculty of Law and Director, Open AIR, University of Ottawa, as an individual: Thank you, honourable senators. We're here to discuss a major law and policy change smuggled into a completely unrelated omnibus budget bill.

On May 4, you were authorized to examine this change and report your findings to the Standing Senate Committee on National Finance. As a copyright law professor, I hope I can assist you by first briefing you on how we got to this point and, second, explaining what practical options you can now consider.

First, the background: Since 1886, the length of copyright in Canada has been balanced at the international standard set by a convention called the Berne Convention. That term today is the life of the author plus 50 years. In practice, that's typically more than a century of protection.

In 2016, Canada reluctantly agreed to extend the already-long length of copyright to life plus 70 years when it signed an Asia-Pacific trade deal, the CPTPP. In 2018, President Trump surprisingly pulled the United States out of that deal. All the remaining parties then suspended the term extension requirement, knowing longer copyright terms are not in their national interest.

Les recherches menées dans le monde entier ne laissent aucun doute sur ce que la prolongation signifie pour l'accès à la culture. Rebecca Giblin, une professeure australienne, a constaté qu'il y a plus d'éditions de livres électroniques dans le domaine public que lorsqu'ils sont protégés par le droit d'auteur. En comparant les coûts, la professeure Giblin a constaté que les titres américains protégés par le droit d'auteur sont plus chers, jusqu'à 136 %, que ceux du domaine public canadien. D'après le professeur Paul Heald, les œuvres du domaine public sont beaucoup plus susceptibles d'être publiées et accessibles au public sous différentes formes.

La conclusion inéluctable est que cette prolongation, sans mesures d'atténuation, signifiera des coûts plus élevés et un accès réduit à la culture canadienne. L'enregistrement est une solution équitable au problème. Autrement, je vous exhorte à supprimer de ce projet de loi la prolongation de la durée du droit d'auteur et à consacrer à la question l'étude indépendante qu'elle mérite. On a encore le temps d'assurer la conformité à l'ACEUM et d'atténuer les préjudices de manière appropriée.

Je serai ravi de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup, professeur Geist.

Jeremy de Beer, professeur titulaire, Faculté de droit et directeur, Open AIR, Université d'Ottawa, à titre personnel : Merci, honorables sénatrices et sénateurs. Nous sommes ici pour discuter d'une modification importante de la loi et de la politique, qui a été introduite en douce dans un projet de loi omnibus sur le budget, sans aucun rapport.

Le 4 mai, vous étiez autorisés à examiner cette modification et à soumettre vos conclusions au Comité sénatorial permanent des finances nationales. En tant que professeur spécialisé en droit d'auteur, j'espère pouvoir vous aider en vous informant d'abord sur la façon dont nous en sommes arrivés là et, ensuite, en vous expliquant les options pratiques que vous pourriez maintenant envisager.

D'abord, voici le contexte : depuis 1886, la durée du droit d'auteur au Canada a été équilibrée selon la norme internationale établie par une convention appelée la Convention de Berne. Cette durée correspond aujourd'hui à la durée de la vie de l'auteur plus 50 ans. En pratique, cela donne généralement plus d'un siècle de protection.

En 2016, quand il a signé l'accord commercial Asie-Pacifique, le Canada a accepté à contrecœur de prolonger la durée déjà longue du droit d'auteur à 70 ans après le décès de l'auteur. En 2018, le président Trump a étonnamment retiré les États-Unis de cet accord. Toutes les parties restantes ont ensuite suspendu l'exigence de la prolongation de la durée, sachant qu'une durée de droit d'auteur plus longue ne sert pas leurs intérêts nationaux.

Now, that doesn't mean Canadian creators won't get a windfall from term extension. Sure they will, which is why they support it. But the benefit to Canadian creators is tiny compared to the benefit to foreign creators, and all of the costs are borne by Canadian entrepreneurs, education communities and consumers of culture.

Canada's reprieve from longer copyright requirements was short-lived. Accepting the U.S. demand for term extension was a condition of the new NAFTA, the so-called CUSMA. So although term extension is clearly not in Canada's self-interest, avoiding it altogether is no longer a realistic option. That's why the House of Commons Industry and Technology Committee was asked to study the problem as part of its copyright review in 2018.

On page 38 of its report, the committee unanimously observed that:

The Committee shares Mr. de Beer's pragmatic perspective on term extension The Committee believes that requiring rights-holders to register their copyright to enjoy its benefits after a period equal to the life of the author plus 50 years would mitigate some of the disadvantages of term extension, promote copyright registration, and thus increase the overall transparency of the copyright system. . . .

But these parliamentarians' unanimous recommendation was summarily dismissed with no transparent analysis or adequate explanation when, last summer, the government formulated legislative options to comply with CUSMA.

Instead, government policy analysts suggested several alternative safeguards — they called them “accompanying measures” — to mitigate these harms.

Now, sneaking this into the budget bill with none of the safeguards, let alone the registration safeguard unanimously recommended by the committee, is, in my view, simply wrong. And I submit to you that the reason this is being done through a Trojan Horse is that the government knows the policy change is poorly justified and very controversial.

If you share this discomfort, I offer you two options. One is to at least convey in your report, and directly to members of the House of Commons, Canadians' disappointment with this process and demand future consideration of accompanying mitigation measures.

Mais, cela ne signifie pas que les créateurs canadiens ne profiteront pas de la prolongation de la durée. Ils en profiteront assurément, c'est pourquoi ils la soutiennent. Mais l'avantage pour les créateurs canadiens est minime comparé à l'avantage pour les créateurs étrangers, et les entrepreneurs canadiens, le milieu de l'enseignement et les consommateurs de culture assumeront tous les coûts.

Le sursis du Canada quant aux exigences liées au droit d'auteur a été de courte durée. Accepter la demande des États-Unis relative à la prolongation de la durée était une condition du nouvel Accord de libre-échange nord-américain, qu'on appelle maintenant l'ACEUM. Par conséquent, même si la prolongation de la durée n'est clairement pas dans l'intérêt du Canada, l'éviter complètement n'est plus une option réaliste. C'est pourquoi il a été demandé au Comité de l'industrie et des technologies de la Chambre des communes d'étudier le problème dans le cadre de son étude sur le droit d'auteur en 2018.

À la page 38 de son rapport, le comité observe de manière unanime que :

Le comité partage le point de vue pragmatique de M. de Beer sur la prolongation de la durée [...] Le comité estime qu'exiger que les ayants droit enregistrent leur droit d'auteur pour jouir de ses avantages après une période égale à la durée de la vie de l'auteur plus 50 ans permettrait d'atténuer certains des inconvénients de la prolongation de la durée, de promouvoir l'enregistrement des droits d'auteur et, par conséquent, d'augmenter la transparence générale du système du droit d'auteur [...]

Mais cette recommandation unanime des députés a été sommairement écartée sans analyse transparente ni explication adéquate lorsque, l'été dernier, le gouvernement a formulé les options législatives pour se conformer à l'ACEUM.

Les analystes des politiques gouvernementales ont plutôt proposé plusieurs mesures de protection de rechange — ils les appellent « mesures d'accompagnement » — pour atténuer ces préjudices.

Introduire en douce aujourd'hui cette mesure dans le projet de loi sur le budget sans aucune mesure de protection, et encore moins la garantie d'enregistrement recommandée à l'unanimité par le comité, est, à mon avis, tout simplement une erreur. Et je vous dirais que la raison pour laquelle cela est fait au moyen d'un cheval de Troie, c'est que le gouvernement sait que la modification à la politique est injustifiée et très controversée.

Si vous ressentez vous aussi un malaise, je vous offre deux options. La première, c'est de faire part au moins dans votre rapport, et directement aux députés, de la déception des Canadiens à l'égard de ce processus et d'exiger la prise en compte future de mesures d'atténuation connexes.

The second option, and the far better one, in my opinion, is to recommend or even insist to the Finance Committee that Division 16 of Part 5 simply be removed from the omnibus budget bill and re-tabled for meaningful consideration through our normal democratic processes. Thank you, honourable senators.

The Chair: Thank you very much, Mr. De Beer.

Andrea E. Kokonis, Chief Legal Officer, Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada: Good evening. My name is Andrea Kokonis, and I am Chief Legal Officer with SOCAN. I am appearing today with our external counsel, Casey Chisick of Cassels Brock & Blackwell.

SOCAN applauds the Government of Canada for making good on Canada's commitment to implement copyright term extension without strings attached. The benefits for Canadian authors, composers and music publishers will be enormous.

To achieve these benefits, and to fulfill Canada's obligations under CUSMA, term extension needs to be implemented immediately and without restrictions or conditions. Acting now will prevent more valuable works from falling into the public domain, taking millions of dollars out of the pockets of artists, and losing opportunities for reinvestment in the Canadian creative industries.

Canada is the only country in the G7 group of countries that does not have a copyright term of life of the author plus 70 years. Extending the term of protection now is critical to helping Canadian songwriters and music publishers expand and grow in international markets.

A shorter copyright term disadvantages our members in at least two ways: first, a shorter period for music publishers to recoup and reinvest revenues from the exploitation of copyright-protected works; and second, less incentive for foreign companies to invest in Canadian talent or the Canadian market.

Some copyright academics have argued that the government should make it mandatory for rights-holders to register their copyrights in order to benefit from an additional 20 years of protection. But adding a registration requirement would put Canada in breach of the Berne Convention, a fundamental principle of which is that protection of foreign works may not be made conditional on the observance of a formality such as a registration requirement to enjoy copyright protection.

La seconde option, et de loin la meilleure, selon moi, c'est de recommander ou même d'insister auprès du Comité des finances pour que la section 16 de la partie 5 soit simplement supprimée du projet de loi omnibus sur le budget et qu'elle soit redéposée pour un examen approfondi dans le cadre de nos processus démocratiques normaux. Merci, honorables sénatrices et sénateurs.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur De Beer.

Me Andrea E. Kokonis, cheffe des affaires juridiques et avocate générale, Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique : Bonsoir. Je m'appelle Andrea Kokonis, et je suis cheffe des affaires juridiques et avocate générale à la SOCAN. Je compare aujourd'hui avec notre conseil externe, M. Casey Chisick, de Cassels Brock & Blackwell.

La SOCAN félicite le gouvernement du Canada pour avoir respecté l'engagement pris par le Canada de prolonger la durée du droit d'auteur sans conditions. Les avantages pour les auteurs, compositeurs, éditeurs de musique canadiens seront énormes.

Pour obtenir ces avantages et respecter les obligations du Canada en vertu de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique (ACEUM), la prolongation de la durée doit être mise en œuvre immédiatement, sans restrictions ni conditions. En agissant maintenant, nous éviterons que plus d'œuvres précieuses deviennent du domaine public, ce qui priverait les artistes de millions de dollars et ferait perdre des occasions de réinvestissement dans les industries créatives canadiennes.

Le Canada est le seul pays du G7 qui ne dispose pas d'une durée du droit d'auteur de 70 ans et plus après le décès de l'auteur. Il est essentiel de prolonger la durée de protection maintenant, afin d'aider les auteurs-compositeurs et les éditeurs de musique canadiens à se développer et à croître sur les marchés internationaux.

Une durée plus courte de la protection du droit d'auteur désavantage nos membres d'au moins deux façons importantes : une période plus courte pour les éditeurs de musique pour récupérer et réinvestir les revenus provenant de l'exploitation d'œuvres protégées par le droit d'auteur; et une incitation moindre pour les entreprises étrangères à investir dans les talents canadiens ou le marché canadien.

Certains universitaires spécialisés dans le droit d'auteur ont fait valoir que le gouvernement devrait obliger les ayants droit à enregistrer leurs droits d'auteur afin de bénéficier d'une protection supplémentaire de 20 ans. Mais l'ajout d'une exigence d'enregistrement placerait le Canada en violation de ses obligations en vertu de la Convention de Berne. Un principe fondamental de la Convention de Berne est que la protection d'une œuvre en dehors du pays d'origine ne peut être

Because of our international obligations, Canada's Copyright Act has never required registration as a prerequisite to protection. And because other jurisdictions do not have a registration requirement for their copyright terms, Canadian creators would be unfairly disadvantaged. They would have to bear the cost of mandatory registration and the risk of losing protection for failure to register.

We should also keep in mind that Canada's copyright registration system simply isn't equipped to deal with a mandatory registration regime. It was designed for the existing voluntary regime, so a huge financial and time investment would be needed to upgrade and maintain the system to meet the demands of a mandatory regime.

SOCAN welcomes the extension of term of copyright protection to life of the author plus 70 years. We urge Parliament and the Senate to move forward with this important legislation today. Thank you for having SOCAN here to address this committee, and we will be happy to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you very much, Ms. Kokonis.

[Translation]

Chantal Cadieux, President, Société des auteurs de radio, télévision et cinéma: Good evening. My name is Chantal Cadieux, and I am the President of SARTEC, the Société des auteurs de radio, télévision et cinéma. With me is Stéphane Gilker, a lawyer who specializes in intellectual property. I am an author and screenwriter by profession. I have spent most of my life writing series that are broadcast on the Radio-Canada public television network.

The father of my children, Jean-Marc Vallée, died suddenly last September. He was a director, but was also a member of SARTEC as he had written screenplays for numerous cinematographic works. So I am also speaking to you about division 16 of Bill C-19 as the executor of his estate, with the interests of our sons and of all children of authors at heart.

In memory of Jean-Marc and on behalf of myself and the authors represented by SARTEC, I would like to speak to you about the extreme importance of extending the general term of copyright protection in Canada to 70 years after the end of the year in which the death of the author, or of the last surviving author of a work, occurred.

subordonnée à l'observation d'une quelconque formalité — telle qu'une obligation d'enregistrement — pour bénéficier de la protection du droit d'auteur.

En raison de nos obligations internationales, la Loi sur le droit d'auteur du Canada n'a jamais prévu l'enregistrement comme condition préalable à la protection. Et puisque les autres pays n'ont pas d'exigence d'enregistrement pour la durée du droit d'auteur, les créateurs canadiens seraient injustement désavantagés. Ils devraient assumer les coûts de l'enregistrement obligatoire et risqueraient de perdre cette protection s'ils ne s'enregistrent pas.

Nous devons également garder à l'esprit que le système d'enregistrement du droit d'auteur du Canada n'est tout simplement pas équipé pour composer avec un régime d'enregistrement obligatoire. Il a été conçu en fonction du régime volontaire actuel, et un investissement considérable en temps et en argent serait donc nécessaire pour mettre à niveau et maintenir le système pour répondre aux demandes d'un régime obligatoire.

La SOCAN accueille favorablement la prolongation de la durée de la protection du droit d'auteur à 70 ans après le décès de l'auteur. Nous exhortons le Parlement et le Sénat à faire avancer cette importante mesure législative aujourd'hui. Merci d'avoir invité la SOCAN à s'adresser à votre comité aujourd'hui. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions.

La présidente : Merci beaucoup, maître Kokonis.

[Français]

Chantal Cadieux, présidente, Société des auteurs de radio, télévision et cinéma : Bonsoir. Je suis Chantal Cadieux, présidente de la SARTEC, Société des auteurs de radio, télévision et cinéma. Je suis accompagnée de Me Stéphane Gilker, avocat spécialisé en propriété intellectuelle. Je suis autrice et scénariste de profession. J'ai consacré la majeure partie de ma vie à écrire des séries diffusées à la télévision publique de Radio-Canada.

Le père de mes enfants, Jean-Marc Vallée, décédé subitement en décembre dernier, était cinéaste, mais aussi membre de la SARTEC pour avoir écrit les scénarios de nombreuses œuvres cinématographiques. C'est donc aussi en tant que liquidatrice de sa succession, ayant à cœur l'intérêt de nos fils et de tous les enfants d'auteurs, que je m'adresserai à vous au sujet de la section 16 du projet de loi C-19.

À la mémoire de Jean-Marc, en mon nom et au nom des auteurs représentés par la SARTEC, je tiens à vous exprimer toute l'importance d'étendre la durée générale de la protection du droit d'auteur au Canada à 70 ans suivant la fin de l'année du décès de l'auteur — ou du dernier auteur — survivant d'une œuvre.

On death, people generally bequeath their estate to their children, with no limits in time. As Canadian authors, we have only a limited legacy to offer them: for a 50-year term, which is 20 years less than the term prescribed in over 80 countries, including those with which Canada has close ties, like the United States, Mexico, the United Kingdom, France, and the 26 other countries of the European Union, where the term is 70 years.

Extending the term from 50 years to 70 years will not only bring our country into line with its obligations under the Canada-United States-Mexico Agreement, or CUSMA; it will finally offer our authors a term for their rights equivalent to the term enjoyed by their international colleagues, while also reflecting the longer life expectancy Canadians now have.

SARTEC is therefore pleased with the provisions of Bill C-19, since they are consistent with the recommendations we reiterated in our briefs for the five-year review of the Copyright Act in 2018 and in the consultation on how to implement the extended general copyright term of protection in Canada in 2021.

Nonetheless, we wish to vehemently state that, most importantly, Canada must not mitigate the effects of this extension by adopting accompanying measures in the form of new exceptions or limitations to our rights. Canada must instead take as our model the United States or the European Union, which have adopted mechanisms that enable authors to recover their rights after expiry of a reasonable period or where their rights are not being actually used.

I would like to thank the members of the Senate committee on behalf of SARTEC for giving us the opportunity to be heard concerning the term of protection of our rights in Canada. Mr. Gilker and I will be pleased to answer your questions.

[English]

The Chair: Thank you very much.

Gryphon Theriault-Loubier, Country Leader, Creative Commons Canada: Hello, everyone. Thank you for inviting me. We have already seen some brilliant input this evening, so I'll keep my side short.

I would like to accomplish three things today. First, I'd like to recognize that in all likelihood we are all sitting on unceded traditional Indigenous territory. I'd like to suggest that any notions of property and ownership we discuss be mindful of this.

Second, I'd like to briefly explain the value Creative Commons and reiterate the official Creative Commons position on the matter before this panel.

À leur décès, les gens lèguent généralement leur patrimoine à leurs enfants, sans limites de durée. Or, nous, les auteurs canadiens, n'avons qu'un legs limité à leur offrir, soit sur une période de 50 ans, ce qui représente 20 ans de moins que la durée prescrite dans plus de 80 pays, dont ceux avec lesquels le Canada entretient des liens très étroits, comme les États-Unis, le Mexique, le Royaume-Uni, la France et les 26 autres pays de l'Union européenne, où cette durée est de 70 ans.

Cette prolongation de 50 à 70 ans permettra non seulement à notre pays de se conformer à ses obligations en vertu de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique (ACEUM), mais elle offrira enfin à nos auteurs une durée de leurs droits équivalente à celle de leurs collègues internationaux, tout en tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie des Canadiens et Canadiennes.

La SARTEC est donc satisfaite des dispositions du projet de loi C-19, car elles sont cohérentes avec nos recommandations réitérées dans nos mémoires lors de l'examen quinquennal de la Loi sur le droit d'auteur, en 2018, et de la consultation sur la façon de mettre en œuvre la prolongation de la durée de protection générale du droit d'auteur au Canada, en 2021.

Nous tenons néanmoins à souligner avec ferveur que le Canada ne doit surtout pas atténuer les effets de cette prolongation par des mesures d'accompagnement prenant la forme de nouvelles exceptions ou limitations à nos droits, mais en s'inspirant plutôt des États-Unis ou de l'Union européenne qui ont mis en place des mécanismes permettant aux auteurs de recouvrer leurs droits après l'expiration d'une période raisonnable ou lorsque leurs droits ne font pas l'objet d'une exploitation réelle.

Au nom de la SARTEC, je vous remercie, chers membres du comité sénatorial, de nous avoir donné l'occasion d'être entendus sur la durée de la protection de nos droits au Canada. C'est avec plaisir que Me Gilker et moi répondrons à vos questions.

[Traduction]

La présidente : Merci beaucoup.

Gryphon Theriault-Loubier, leader national, Creative Commons Canada : Bonsoir à tous. Merci de m'avoir invité. Nous avons déjà entendu quelques interventions brillantes ce soir; je vais donc être bref.

J'aimerais faire trois choses aujourd'hui. D'abord, j'aimerais reconnaître que, selon toute vraisemblance, nous nous trouvons sur le territoire autochtone traditionnel non cédé. J'aimerais proposer que toute notion de propriété dont nous discutons en tienne compte.

Deuxièmement, j'aimerais brièvement expliquer la valeur de Creative Commons et rappeler à tous la position officielle de Creative Commons sur la question.

Let me begin by saying that I am neither a lawyer nor a copyright expert. In fact, I would make a terrible lawyer, as you are about to find out. As the country leader of Creative Commons, my role is to advocate for a strong commons composed of a diverse group of creators who recognize that when we share, everyone wins. Today, I'm primarily here representing those creators.

Creative Commons provides tools such as our licences to allow creators fine-grained control over how their creations are shared. The licences effectively shift the popular notion of "all rights reserved" to "some rights reserved" where, for example, a creator can choose to share their work but only in a non-commercial scenario. Over a billion works utilize Creative Commons licences.

The official position of Creative Commons on the matter before this panel is that Canada should advance a robust public domain to support creativity and innovation for all. Specifically, Creative Commons believes we should consider that the term for copyright should be shortened rather than extended.

Creative Commons suggests that rights-holders should need to take active steps to maintain copyright, such as by registration, which we've already heard, to liberate what are otherwise effectively countless orphaned works.

Creative Commons would like to emphasize that we have an opportunity to promote a robust and thriving public domain by fostering public access to knowledge and culture.

Next, I'd like to take a moment to consider this issue from a perspective of not only the protections of the end product — that creative work — but to also consider where those works came from. In *Theft! A History of Music*, professors Jennifer Jenkins and James Boyle of Duke University explain in great detail that creative works, such as that of classical composers, Jimi Hendrix or even the United States national anthem, are not entirely novel creations but rather significantly derived from pre-existing material. They describe the public domain as the great wellspring of creativity that, in combination with owned material, forms a balanced ecosystem of the mind. It seems to me that today is a day for considering this balance, and decisions made may shift this balance for our future generations.

I have some interesting examples to share with the panel, time allowing, but for now I will yield the remainder. Thank you.

The Chair: Thank you very much for your presentation and your patience with our technical issues here.

I think we should jump immediately to questions, and I'm going to go first to our deputy chair to begin.

Permettez-moi de commencer par dire que je ne suis ni avocat ni expert en droit d'auteur. En fait, je ferais un très mauvais avocat, comme vous êtes sur le point de le découvrir. En tant que leader national de Creative Commons, mon rôle est de promouvoir une communauté forte, composée d'un groupe diversifié de créateurs qui reconnaissent que, comme nous partageons, tout le monde gagne. Aujourd'hui, je suis essentiellement ici pour représenter ces créateurs.

Creative Commons offre des outils, comme des licences, pour permettre aux créateurs de contrôler avec précision la manière dont leurs créations sont partagées. Ces licences font effectivement passer de la notion populaire « tous droits réservés » à celle de « certains droits réservés » où, par exemple, un créateur peut choisir de partager son travail, mais seulement dans un cadre non commercial. Plus d'un milliard d'œuvres utilisent les licences de Creative Commons.

La position officielle de Creative Commons sur le sujet, ici, c'est que le Canada doit promouvoir un domaine public solide pour soutenir la créativité et l'innovation pour tous. En particulier, Creative Commons estime que nous devons réduire la durée du droit d'auteur plutôt que de la prolonger.

Creative Commons propose que les ayants droit doivent prendre des mesures proactives pour conserver les droits d'auteur, comme l'enregistrement, nous avons déjà entendu parler, pour libérer les innombrables œuvres qui seraient autrement orphelines.

Creative Commons aimerait souligner que nous avons la possibilité de promouvoir un domaine public solide et prospère en favorisant l'accès du public à la connaissance et la culture.

Ensuite, j'aimerais prendre un instant pour examiner cette question du point de vue non seulement des protections du produit final — le travail de création —, mais aussi de l'origine de ces œuvres. Dans *Theft! A History of Music*, les professeurs Jennifer Jenkins et James Boyle de l'Université Duke expliquent en détail que les œuvres de création comme celles des compositeurs classiques ou de Jimi Hendrix ou même l'hymne national des États-Unis, ne sont pas des créations entièrement nouvelles, mais qu'elles ont plutôt été fortement inspirées de contenus préexistants. Ils décrivent le domaine public comme la source inépuisable de créativité qui, avec le contenu possédé, forme l'écosystème équilibré de l'esprit. Il me semble que le jour est venu de considérer cet équilibre et que les décisions prises peuvent modifier cet équilibre pour nos générations futures.

J'ai quelques exemples intéressants à vous donner, si le temps me le permet, mais je vais maintenant céder la parole. Merci.

La présidente : Merci beaucoup de votre exposé et de votre patience avec les techniques que nous avons ici.

Je pense que nous devrions passer immédiatement aux questions, et je vais commencer par notre vice-président.

Senator C. Deacon: Thank you, witnesses. We have some difference of opinion that's quite strident. I want to make sure that there is an understanding that it would be highly unusual for us to do more than put a strong observation in the budget implementation act as an unelected body in legislation that has passed the House.

In that light, there were some recommendations put up front in terms of observations. I'm very interested in our capturing the differences of opinion in observations. I know we've got to go further than that in understanding this, but that's a good place for me to start.

The Chair: Yes, we can start there. We could actually say "no" to a budget; it doesn't happen all that often.

Senator C. Deacon: It would certainly make headlines.

The Chair: Yes, it certainly would.

Mr. Geist: Thanks for that. I would observe that it's also highly unusual to put an issue like this, that has little to do with the budget, in a budget implementation bill. And I think as Professor de Beer noted, it's pretty obvious the reasons for that.

My view would be that to emphasize that the recommendation around registration is not to register the copyright, as was suggested by the representative from SOCAN, but to use the registration process for an additional 20 years. And I want to emphasize the point that this view, that this is fully consistent with international copyright law, is the prevailing view of copyright scholars from across the country, as well as our own Minister of Justice who has, himself, been widely recognized internationally as a leading copyright scholar.

We're not talking about requiring initial registration. We're saying that, to be consistent with Berne Convention, there is no registration for that period, but if you want the additional 20 years, you can register for that additional 20 years, an approach that is consistent with international law and has the effect of ensuring that SOCAN's members can get that extra period of time. But the 99.9% of other works that would otherwise fall into the public domain, because there is little interest in extending the term, would fall into the public domain.

Senator C. Deacon: Thank you for the clarity.

Mr. de Beer: Thank you very much. Let me elaborate on my first suggestion, which is to make that strongly worded observation. That's your first option.

Le sénateur C. Deacon : Je remercie les témoins. Nous avons des divergences d'opinions assez marquées. Je veux m'assurer qu'il est bien entendu qu'il serait très inhabituel pour nous de faire plus que de formuler une observation énergique sur la Loi d'exécution du budget en tant qu'organe non élu dans un projet de loi qui a été adopté par la Chambre.

À cet égard, quelques recommandations ont été formulées dès le début des observations. J'aimerais saisir les différences d'opinions dans les observations. Je sais que nous devons aller plus loin pour comprendre, mais c'est un bon point de départ pour moi.

La présidente : Oui, nous pouvons commencer par là. Nous pourrions en fait dire « non » à un budget; mais cela n'arrive vraiment pas souvent.

Le sénateur C. Deacon : Cela ferait certainement la une.

La présidente : Oui, certainement.

M. Geist : Merci. Je ferais observer qu'il est également très inhabituel de présenter une question comme celle-ci, qui a peu à voir avec le budget, dans un projet de loi d'exécution du budget. Et je pense que, comme l'a noté le professeur de Beer, les raisons en sont assez évidentes.

Je pense qu'il faut souligner que la recommandation concernant l'enregistrement n'est pas d'enregistrer le droit d'auteur, comme l'a laissé entendre la représentante de la SOCAN, mais d'utiliser le processus d'enregistrement pour une durée supplémentaire de 20 ans. J'aimerais souligner que ce point de vue, qui est tout à fait cohérent avec le droit international sur le droit d'auteur, est l'opinion majoritaire des spécialistes du droit d'auteur de tout le pays ainsi que celle de notre propre ministre de la Justice, qui est lui-même largement reconnu sur la scène internationale comme un éminent spécialiste du droit d'auteur.

Nous ne parlons pas d'exiger un enregistrement initial. Nous disons que, pour être cohérent avec la Convention de Berne, il n'y a pas d'enregistrement pour cette période, mais que si vous voulez la période supplémentaire de 20 ans, vous pouvez vous enregistrer pour cette période supplémentaire de 20 ans; c'est une approche cohérente avec le droit international et qui fait en sorte que les membres de la SOCAN peuvent obtenir cette période supplémentaire. Mais les 99,9 % des œuvres restantes tomberont dans le domaine public parce qu'il y a peu d'intérêt à prolonger la durée.

Le sénateur C. Deacon : Merci de cet éclaircissement.

M. de Beer : Merci beaucoup. Permettez-moi d'approfondir ma première proposition, à savoir de formuler cette observation très énergique. C'est votre première option.

I think the focus here can be on the process. I think the substance is complex. You've got a sense of that, so I'm not sure it's realistic to expect this committee to really weigh in and take an opinion on substance.

If you're interested in that, you can look at the unanimous recommendation of the House of Commons Industry, Science and Technology Committee on substance and potentially endorse that.

The other thing that is within the remit of this committee is to emphasize the importance of some of the accompanying measures — even if it's not registration, which it ought to be, but even if it weren't — in future legislation.

If this bill has to pass the way it is, as smuggled in through the omnibus budget bill, then a less bad option would be to recommend further subsequent steps in terms of mitigation measures. That's also an option.

The only other comment I would make briefly on the registration issue is that it would indeed be cumbersome and it would be expensive and it would require efforts to set this up, but that's precisely the point: We don't have any other property right where there's no registry of who owns what. Only copyright has this dysfunction, and this was an opportunity to really take a world-leading role in transforming that problem in a step towards a solution, and that's the opportunity that's now missed if this sneaks through the budget bill.

The Chair: Thank you. Those are two good clarifications.

Ms. Kokonis: Thank you. I will make a few points.

First, the Government of Canada has already agreed to copyright extension to life of the author plus 70 years in CUSMA and has to have it implemented by the end of this year. In CUSMA, Canada's trading partners, the United States and Mexico, currently observe copyright terms of life of the author plus 70 years and 100 years, respectively.

I note Mr. Geist and Mr. De Beer have referred to the House of Commons Committee on Industry, Science and Technology's report that came out as a result of the statutory review of the Copyright Act in 2019. I would also point this committee to the Heritage Committee's 2019 report, *Shifting Paradigms*, which did recommend extension of the term of copyright without any ancillary measures, including without a registration system.

Je pense que, ici, l'accent peut être mis sur le processus. Je pense que la matière est complexe. Vous en avez une idée, je ne suis donc pas certain qu'il soit réaliste de s'attendre à ce que votre comité intervienne réellement et émette une opinion sur la matière.

Si cela vous intéresse, vous pouvez consulter la recommandation unanime du Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes sur la matière et peut-être y adhérer.

L'autre chose que le comité a compétence de faire, c'est de souligner l'importance de certaines des mesures d'accompagnement — même si ce n'est pas l'enregistrement, ce qui devrait être le cas, mais même si ce n'était pas le cas —, dans le futur projet de loi.

Si ce projet de loi doit être adopté dans sa forme actuelle, en douce dans le projet de loi omnibus, alors une option moins mauvaise serait de recommander d'autres étapes pour ce qui est des mesures d'atténuation. C'est également une option.

Le seul autre commentaire que je ferais brièvement sur la question de l'enregistrement, c'est qu'il serait effectivement lourd et coûteux et qu'il faudrait déployer des efforts pour le mettre en place, mais c'est précisément le but recherché : nous n'avons pas d'autre droit de propriété quand il n'y a pas de registre indiquant qui possède quoi. Le droit d'auteur est le seul à avoir ce dysfonctionnement, et c'était une occasion de réellement jouer un rôle de chef de file mondial pour transformer ce problème en un pas vers la solution, et c'est une occasion que nous allons manquer si cela passe en douce dans le projet de loi d'exécution du budget.

La présidente : Merci. Ce sont deux bons éclaircissements.

Me Kokonis : Merci. Je ferai quelques remarques.

D'abord, le gouvernement du Canada a déjà convenu, dans le cadre de l'ACEUM, de prolonger la durée du droit d'auteur à 70 ans après le décès de l'auteur, et il doit l'avoir mise en œuvre d'ici la fin de l'année. Dans le cadre de l'ACEUM, les partenaires commerciaux du Canada, à savoir les États-Unis et le Mexique, appliquent actuellement des durées de droit d'auteur de 70 et 100 ans après le décès de l'auteur ou plus, respectivement.

Je note que M. Geist et M. De Beer ont mentionné le rapport du Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes publié à la suite de l'examen législatif de la Loi sur le droit d'auteur en 2019. J'aimerais également vous rappeler que le Comité du patrimoine a recommandé dans son rapport de 2019, *Paradigmes changeants*, de prolonger la durée sans aucune mesure auxiliaire, y compris sans un système d'enregistrement.

I will note that the extra 20 years of registration — and whether or not the registration system could attach to the extra 20 years of term extension — is, in my view, too narrow an interpretation of the Berne Convention and is contrary to the spirit of the Berne Convention.

I will also note that SOCAN has a works registration system between works that are registered by our own direct SOCAN members in Canada and through affiliations with approximately 200 other countries in the world. We have a view of all songs in registration, and the cost of that system, honestly, is very costly. I cannot even imagine beginning to implement a registration system now.

Lastly, I'll point out that Canada right now sits with countries such as Afghanistan and North Korea in observing the bare minimum of life of the author plus 50 years. Thank you.

[*Translation*]

Ms. Cadieux: Perhaps Mr. Gilker could answer. It is his turn.

Stéphane Gilker, External Legal Expert, Société des auteurs de radio, télévision et cinéma: So I won't reiterate everything the President of SOCAN has said. I completely agree with all of that. I have to admit I'm surprised to hear that all of the experts in Canada apparently agree with the positions stated by Mr. Geist and Mr. de Beer. My books must not be the same as theirs, because the exact opposite is true, including all the citations in Mr. Geist's brief. In fact, even Mr. Lametti says the international system would have to be changed to do that, and all the authors say it isn't possible to do it.

In fact, the only thing that Canada could do, without going too deeply into the technical aspects, would be to provide that Canadian authors be required to register their works for the final 20-year period. At the national level, it can be done, with respect solely to authors from other countries that had a protection term shorter than 70 years in Canada, that is, several countries that we never deal with — yes, it could be done. However, if the opposite were done, if a registration system were put in place for the final 20 years, that would be absolutely prohibited by all of the free trade agreements. I would be happy to provide you with documentation of this. In fact, all of Mr. Geist's articles say exactly that.

On the basic question, Statistics Canada tells us that Canadians' life expectancy has risen by 22 years in the last 100 years. A 50-year term was adopted 100 years ago; 100 years

Je noterai aussi que les 20 ans supplémentaires d'enregistrement — et la question de savoir si le système d'enregistrement pourrait ou non être rattaché aux 20 années de prolongation supplémentaire de la durée — est, selon moi, une transcription trop stricte de la Convention de Berne, contraire à son esprit.

Je noterai également que la SOCAN dispose d'un système d'enregistrement des œuvres, les œuvres qui sont enregistrées par nos propres membres directs de la SOCAN au Canada et celles qui le sont par affiliation avec environ 200 autres pays dans le monde. Nous avons un aperçu de toutes les chansons enregistrées, et ce système est, honnêtement, très coûteux. Je ne peux même pas imaginer commencer aujourd'hui la mise en œuvre d'un système d'enregistrement.

Enfin, je soulignerai que le Canada est actuellement du côté de pays comme l'Afghanistan et la Corée du Nord pour ce qui est du respect de la durée minimale de la vie de l'auteur plus 50 ans. Merci.

[*Français*]

Mme Cadieux : Peut-être que Me Gilker pourrait répondre. Ce serait son tour.

Me Stéphane Gilker, juriste expert externe, Société des auteurs de radio, télévision et cinéma : En fait, je ne réitérerai pas tout ce que la présidente de la SOCAN vient d'exprimer. Je suis complètement d'accord avec tout cela. Je dois avouer ma surprise d'entendre que tous les experts du Canada sont apparemment en accord avec les positions qui ont été exprimées par MM. Geist et de Beer. Mes livres ne doivent pas être les mêmes que les leurs, car c'est exactement le contraire, y compris toutes les citations dans le mémoire de M. Geist. En fait, même M. Lametti dit qu'il faudrait changer le système international pour faire cela, et tous les auteurs disent que ce n'est pas possible de le faire.

En fait, la seule chose que le Canada pourrait faire, sans vouloir entrer trop dans le domaine technique, ce serait de faire en sorte que les auteurs et autrices canadiens soient tenus d'enregistrer leurs œuvres pour la dernière période de 20 ans. À l'échelle nationale, on peut le faire, et à l'égard uniquement des auteurs d'autres pays qui auraient une durée de protection moins longue que 70 ans au Canada, c'est-à-dire plusieurs pays avec lesquels on ne fait jamais affaire — oui on pourrait le faire. Par contre, si on faisait le contraire, si on mettait en place un système d'enregistrement pour les 20 dernières années, ce serait absolument interdit par tous les accords de libre-échange. C'est avec plaisir que je pourrai vous fournir la documentation là-dessus. En fait, tous les articles cités par M. Geist disent exactement cela.

Sur la question de fond, depuis 100 ans, Statistique Canada nous dit que l'espérance de vie des Canadiens a augmenté de 22 ans. Il y a 100 ans, on a adopté une durée de 50 ans; 100 ans

later, we are adding 20 years when lifespan has increased by 22 years. We haven't even caught up.

As a final point, it is quite clear that this is not a matter of choice. There is an obligation under CUSMA, but I would remind you, senators, that 80 countries, including all the countries in the European Union, already did this a very long time ago.

So if there are concerns regarding the balance of trade, for example, we should instead be supporting bills like other bills currently being considered that promote Canadian culture. We must not claim that the fact that a work is protected by copyright means that it isn't accessible; it's appalling to think that. On the contrary, copyright was created to enable artists to create works and earn a living. Thank you.

[*English*]

Mr. Theriault-Loubier: Thank you very much. I appreciate the opportunity.

To clarify the position of Creative Commons — and I should clarify that this is a global organization that's analyzing policy across the globe and making specific Canadian recommendations — it has stated that they believe in, similarly to what we have heard from other parties tonight in regards to registration, supporting a strong public domain and reinforcing those values across Canada.

Hopefully, that is clear enough. If there is additional clarification you require, I am happy to provide it.

The Chair: Senators, as you can see, we have done the first half-hour. I am going to ask you to direct your question specifically to one person.

[*Translation*]

Senator Massicotte: I think my question should be addressed to Mr. Geist.

We have heard Ms. Kokonis give us her opinion. Certainly, the government always tells us that the agreement negotiated with Mexico and the United States does not allow us to do otherwise. We have negotiated, and are part of, an agreement that is very important to our country, but that isn't relevant. We have to deal with it. However, some people are saying this isn't true, it isn't the case. Who is right? Would we be entitled to say no without offending our neighbours? Is this left to our discretion, or not?

plus tard, on ajoute 20 ans alors qu'il y a 22 ans d'extension de vie. On n'a même pas fait le rattrapage requis.

Finalement, il est tout à fait clair que ce n'est pas une question de choix. Il y a une obligation qui existe en vertu de l'ACEUM, mais je vous rappelle, mesdames et messieurs les sénateurs, que 80 pays, y compris tous les pays de l'Union européenne, l'ont déjà fait il y a fort longtemps.

Donc, si on a des craintes pour ce qui est de la balance commerciale, entre autres, il faut plutôt appuyer des projets de loi comme d'autres projets de loi qui sont à l'étude actuellement et qui favorisent la culture canadienne. Il ne faut pas prétendre que parce qu'une œuvre est protégée par le droit d'auteur — c'est épouvantable de penser cela —, que ce n'est pas accessible. Bien au contraire, le droit d'auteur a été créé pour permettre aux auteurs de créer des œuvres et de gagner leur vie. Merci.

[*Traduction*]

M. Theriault-Loubier : Merci beaucoup. Je vous remercie de me donner cette occasion.

Pour éclaircir la position de Creative Commons — et je dois préciser qu'il s'agit d'une organisation mondiale qui analyse la politique dans le monde entier et qui formule des recommandations pour le Canada spécifiquement —, l'organisation a déclaré qu'elle croit, tout comme nous avons entendu les autres parties le dire ce soir en ce qui concerne l'enregistrement qu'il faut soutenir un domaine public solide et renforcer ces valeurs dans tout le Canada.

J'espère que c'est assez clair. Si vous avez besoin de plus d'éclaircissements, je serai content de vous en donner.

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, comme vous pouvez le voir, nous avons terminé la première demi-heure. Je vais vous demander d'adresser votre question à une personne en particulier.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Je pense que ma question devrait s'adresser à M. Geist.

On a entendu Me Kokonis nous donner son opinion. C'est certain que le gouvernement nous dit toujours que l'entente qu'on a négociée avec le Mexique et les États-Unis ne nous donne pas la possibilité de faire autrement. On a négocié et cela fait partie d'une entente très importante pour notre pays, mais ce n'est pas pertinent. On est pris avec cela. Cependant, certaines personnes disent que ce n'est pas vrai, que ce n'est pas le cas. Qui dit vrai? Est-ce qu'on aurait le droit de dire non sans offusquer nos voisins? Est-ce que cela est laissé à notre discrétion, oui ou non?

[English]

Mr. Geist: Thank you so much for the question, senator.

To be clear, under CUSMA, no, we don't have an option in terms of ensuring that creators can have access to life of the author plus 70 years. We do have flexibility in terms of how it is implemented. CUSMA does not specify that it must be implemented in the way that it is implemented in the budget implementation act. There is that flexibility; in fact, in other trade agreements over time, the U.S. has tried to be far more specific about how it gets implemented.

I believe Canada, as part of the negotiations, made an express effort to ensure that there was some flexibility in how Canada went about implementing it, ensuring that creators who wanted that level of protection would be entitled to get it, but not necessarily following precisely the same model, let's say, that the United States had.

So there can be an equivalency in the approach that we take. I believe that flexibility does exist in the trade agreement that we've signed.

Senator Loffreda: Thank you. My question is to Creative Commons Canada. You stated it this evening, but in your submission to the government as part of the public consultation on how to implement Canada's CUSMA commitment to extend the general term of copyright extension, you submitted that:

There is no reason for copyright protection to last as long as it already does—let alone be further extended. In fact, we argue for the term of protection to be significantly reduced.

So you did state that you had some examples to share. You also argued that the costs of a term extension would outweigh the benefits. I wonder if you could further elaborate on those statements. How did you come to that conclusion?

Mr. Theriault-Loubier: These recommendations are assembled, as I mentioned, through Creative Commons' headquarters, so these would be through individuals such as Lawrence Lessig who are considered cornerstones in copyright legislation, I would argue. I would say that's the origin of it.

In terms of costs of registration or maintenance, I believe that the public domain essentially has infinite value. It is very difficult to be attaching a price tag to supporting the public domain. It's a very difficult decision. I appreciate that's a

[Traduction]

M. Geist : Merci beaucoup de la question, sénateur.

Pour être clair, dans le cadre de l'ACEUM, non, nous n'avons pas d'option pour ce qui est de nous assurer que les créateurs peuvent avoir accès à la protection du droit 70 ans ou plus après le décès de l'auteur. Nous sommes flexibles quant à la façon dont cela est mis en œuvre. L'ACEUM ne précise pas que cela doit être mis en œuvre comme ça l'est dans la Loi d'exécution du budget. On a cette flexibilité; en fait, dans d'autres accords commerciaux, au fil du temps, les États-Unis ont essayé d'être beaucoup plus spécifiques quant à la façon dont c'est mis en œuvre.

Je pense que le Canada, dans le cadre des négociations, s'est expressément efforcé d'avoir une certaine flexibilité quant à la façon dont il s'y prenait pour mettre cela en œuvre, en veillant à ce que les créateurs qui veulent ce niveau de protection aient le droit de l'obtenir, mais sans nécessairement suivre exactement le même modèle, disons, que les États-Unis.

Il peut donc y avoir une équivalence dans l'approche que nous adoptons. Je pense qu'il y a une flexibilité dans l'accord commercial que nous avons signé.

Le sénateur Loffreda : Ma question s'adresse au représentant de Creative Commons Canada. Vous l'avez dit ce soir, mais, dans vos observations au gouvernement, dans le cadre de la consultation publique sur la façon de mettre en œuvre l'engagement pris par le Canada dans le cadre de l'ACEUM de prolonger la durée générale du droit d'auteur, vous avez dit ceci :

Il n'y a aucune raison pour que la protection du droit d'auteur dure aussi longtemps que présentement, et encore moins pour qu'elle soit prolongée. En fait, nous plaidons en faveur d'une réduction significative de la durée de la protection.

Vous avez dit que vous aviez quelques exemples à donner. Vous avez également affirmé que les coûts d'une prolongation de la durée l'emporteraient sur les avantages. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ces déclarations? Comment en êtes-vous arrivé à cette conclusion?

M. Theriault-Loubier : Comme je l'ai dit, ces recommandations sont rassemblées par le siège social de Creative Commons, donc par des personnes comme Lawrence Lessig qui sont, je dirais, considérées comme les pierres angulaires des mesures législatives relatives au droit d'auteur. Je dirais que ça vient de là.

En ce qui concerne les coûts d'enregistrement et de maintenance, je pense que le domaine public a essentiellement une valeur infinie. Il est très difficile de donner un prix au soutien fourni au domaine public. C'est une décision très

decision you will all have to make. What was the remainder of the question? Have I addressed it?

Senator Loffreda: How did you come to that conclusion? What evidence do you have, and what was the argument you had? In fact, you argued for the term of protection to be significantly reduced.

Mr. Theriault-Loubier: In that initial submission, which was on March 12, 2021 — for anyone curious about looking it up — was referring to briefs from *Eldred et al v. Ashcroft* and some work by Milton Friedman. This is all documented in the submission, so I won't go into great detail about it for the sake of time, but the Creative Commons headquarters has suggested that the costs of extension just outweigh the benefits, flatly stated.

You can review these various papers by various economists for further details on that. I would be happy to dive into that, but I'm conscious of time here.

The Chair: Thank you.

Senator Ringuette: Thank you. I guess I have some observations. One is that after 19 years in the Senate, this is certainly not the first time, nor will it be the last time, that I see a measure from a trade agreement being introduced in a budget bill.

The second thing is that I'm a very practical person. I'm wondering about this 20-year extension; when a person is dead, how would they register for that 20-year extension?

I'm Canadian. I'm pro-Canadian in my reading, even though you all said that over 80 countries in the world have life plus 70 years. But how does it harm the public interest to keep money in the pockets of creators and their families for a little longer in Canada? Where is the harm?

Casey M. Chisick, Partner and Co-Chair, Intellectual Property, Cassels Brock & Blackwell LLP, as an individual: I'd like to address one of the elements of that question, and it has to do with how authors who are deceased will register for the additional term of protection. It's a great question.

The reality is that it is the heirs and the estates of the authors who would have the onus of registration. It is precisely those rights-holders who have inherited the copyright and who are intended to benefit from the term of protection after the author's death who are most vulnerable and least likely to be aware of the requirement to register.

difficile. Je comprends que c'est une décision que vous devrez tous prendre. Quelles étaient les autres questions? Y ai-je répondu?

Le sénateur Loffreda : Comment en êtes-vous venu à cette conclusion? Quelles preuves avez-vous, et quel était votre argument? En fait, vous vouliez que la durée de protection soit considérablement réduite.

M. Theriault-Loubier : Ce premier mémoire, qui a été présenté le 12 mars 2021 — si quelqu'un souhaite le consulter —, faisait mention de documents liés à l'affaire *Eldred et al. v. Ashcroft* et de certains travaux de Milton Friedman. Tout ça est documenté dans le mémoire, je ne vais donc pas entrer dans les détails à ce sujet, faute de temps, mais le siège social de Creative Commons a tout simplement indiqué que les coûts de prolongation dépassent les bénéfices.

Vous pouvez examiner les documents présentés par ces différents économistes pour avoir plus de détails sur le sujet. J'aimerais bien analyser le tout de façon plus approfondie, mais je tiens compte du temps que nous avons.

La présidente : Merci.

La sénatrice Ringuette : Merci. J'aurais certaines observations à présenter. Tout d'abord, après 19 ans au Sénat, ce n'est certainement pas la première fois, et ça ne sera pas la dernière, que je vois une mesure touchant un accord commercial être intégrée dans un projet de loi budgétaire.

Ensuite, je suis une personne plutôt pragmatique. Je me questionne au sujet de cette prolongation de 20 ans; si une personne décède, comment pourra-t-elle s'enregistrer pour obtenir la prolongation de 20 ans?

Je suis Canadienne. Je suis pro-Canadienne dans ce que je lis, même si vous avez tous dit que, dans plus de 80 pays dans le monde, la durée de protection est de 70 ans après la mort de l'auteur. Mais pourquoi le fait de laisser de l'argent aux créateurs et à leur famille un peu plus longtemps au Canada nuirait-il à l'intérêt public? Où est le mal?

Casey M. Chisick, associé et coprésident, Propriété intellectuelle, Cassels Brock & Blackwell s.r.l., à titre personnel : J'aimerais aborder l'un des aspects de cette question, et cela concerne la manière dont les auteurs qui sont décédés s'enregistreront pour obtenir la période de protection supplémentaire. C'est une excellente question.

En réalité, il incombera aux héritiers et à la succession des auteurs de s'enregistrer. Ce sont précisément ces ayant droits, qui ont hérité des droits d'auteur et qui doivent bénéficier de la durée de protection après le décès de l'auteur, qui sont les plus vulnérables et les moins susceptibles d'être au fait de l'exigence d'enregistrement.

Registration, simply put, is a trap for the unwary when it comes to copyright law. That's why most countries around the world do not have any form of mandatory registration. In fact, the only country that has even a partially mandatory system is the United States, which leads to all sorts of other complexities that I would be happy to explain if time permits.

But for now, the point is simply this: Registration as a mandatory requirement, even for claiming the extension, will simply have the effect of causing vulnerable rights-holders — the most vulnerable rights holders, those who are intended to benefit from the work created by their parents and their grandparents — to lose that protection and the economic benefit that it was intended to confer.

Senator Ringuette: Thank you.

Mr. Geist: I did hear the senator ask for a couple of comments in response to her comments.

I would make two points. First, with respect to who registers, we have just heard from those who are proponents of this extension how valuable it is to the creators to have this additional time.

The heirs literally have 50 years to go ahead and register the extension. If this is as valuable as is suggested, surely those who are benefiting from it can find one moment over a 50-year period to do so.

With respect to the benefits, what is the harm? The harm is this: I'm not, as I've said, suggesting that there shouldn't be that additional 20 years. The point is that the overwhelming majority of works are not commercially valuable at that point in time; by extending all of them, what you are doing for the 0.1% of works that may still have commercial value is taking 99.9% of the works and making them inaccessible for an additional 20 years. Finding a solution that allows those that want the value to have them, while at the same time preserving those works that no longer have commercial value, should be, in my view, the policy goal that ensures broader benefits within Canada.

Senator Woo: Thank you to our witnesses. Professor de Beer, what are the other mitigation measures that might be offered as observations, and would these be trade compliant with CUSMA?

Mr. Chisick, if we went ahead with the registration system, what is your expectation of a trade action or a challenge from our friends in the south with respect to our obligations under CUSMA?

L'enregistrement, en termes simples, est un piège pour les imprudents lorsqu'il est question de droits d'auteur. C'est pourquoi la plupart des pays du monde n'imposent aucun genre d'exigence d'enregistrement. En fait, le seul pays qui dispose d'un système ne serait-ce que partiellement obligatoire, c'est les États-Unis, ce qui entraîne toutes sortes de complications qu'il me fera plaisir d'expliquer si le temps nous le permet.

Mais pour l'instant, le fait est que l'enregistrement obligatoire, même pour une demande de prolongation, fera simplement en sorte que les ayants droits vulnérables — les ayants droits les plus vulnérables, ceux qui devraient bénéficier des œuvres créées par leurs parents et leurs grands-parents — perdront la protection et les avantages économiques que l'enregistrement visait à conférer.

La sénatrice Ringuette : Merci.

M. Geist : J'ai entendu la sénatrice demander des commentaires en réponse à ses commentaires.

J'aimerais dire deux choses. Tout d'abord, pour ce qui est des personnes qui s'enregistrent, nous venons tout juste d'entendre les gens qui sont favorables à cette prolongation dire à quel point il est important pour les créateurs de disposer de ce temps supplémentaire.

Leurs héritiers disposent littéralement de 50 ans pour enregistrer la prolongation. Si c'est aussi important qu'on le laisse entendre, ceux et celles qui en bénéficieront trouveront sûrement le temps de le faire au cours d'une période de 50 ans.

Pour ce qui est des avantages, où est le mal? Le mal est ici : je ne prétends pas, comme je l'ai dit, qu'il ne devrait pas y avoir ces 20 ans supplémentaires. Le fait est que la très grande majorité des œuvres n'ont aucune valeur commerciale à ce stade-là; en prolongeant la durée de protection de toutes ces œuvres, vous protégez 0,1 % des œuvres qui ont peut-être encore une valeur commerciale, mais vous rendez inaccessibles les autres 99,9 % pendant encore 20 ans. Trouver une solution qui protégerait la valeur des œuvres qui ont de la valeur, et qui préserverait les œuvres qui n'ont plus aucune valeur commerciale, devrait être, à mon avis, l'objectif politique à atteindre pour garantir des avantages à l'échelle du Canada.

Le sénateur Woo : Merci à nos témoins. Monsieur de Beer, quelles autres mesures d'atténuation pourraient être proposées à titre d'observations, et seraient-elles conformes aux règles de l'ACEUM?

Monsieur Chisick, si nous donnons suite au système d'enregistrement, à quel type de mesures commerciales ou de problèmes devrions-nous attendre, selon vous, de nos amis du sud à l'égard de nos obligations au titre de l'ACEUM?

Mr. de Beer: Thank you, Senator Woo. I will give one of the examples and it was the solution to the problem of orphan works. It's a problem that I've published on in a number of different studies for the Government of Canada and the Copyright Board. It is essentially the problem that Professor Geist pointed out, which is that the vast majority of works by that point in time are no longer in commercial circulation and they're no longer commercially exploited. That's the same reason why we heard a suggestion that those rights should actually revert to the creator. The truth of the matter is no one knows who owns the works because the system is so dysfunctional that there is no registry you can use to figure out who owns what at that time.

One of the mitigation measures would be a proper system to deal with what is called an orphan works problem. That's one of the measures that was identified as possible by the policy analysts who ran the consultation last summer, which was simply ignored as this was shoved through the budget bill with no mitigation measures whatsoever. That's one example this committee could observe would be urgent to address if this term extension goes through.

Senator Woo: Mr. Chisick, would you add that to the list? Would that also be CUSMA compliant together with a registration system?

Mr. Chisick: Senator Woo, thank you for the question. I want to begin by saying it's difficult for me to speculate as to the likelihood of a trade action by the United States under CUSMA. If anything has been learned from the last number of years in the United States, it's very difficult to predict at any given time what trade measures might be taken and what actions might be taken or tariffs imposed. So I don't want to speculate about that.

But I do want to say this: The risk is far greater than a risk of a trade action under CUSMA because what we're talking about today is a measure that would be in breach of an international convention to which there are more than 80 parties around the world, and that's the Berne Convention.

It's very important to recognize that, although my friends Mr. Geist and Mr. de Beer are referring to some sort of consensus among intellectual property scholars that this would not be Berne compliant, I agree with Mr. Gilker — that's by no means a unanimous consensus. There are many copyright experts, including some here today, who disagree with that assessment of Berne.

The argument that a registration requirement simply for the last 20 years of the 70-year protection period would not be in breach of Berne is so narrow that it loses the meaning and intent

M. de Beer : Merci, sénateur Woo. Je vais vous donner un des exemples; il s'agit de la solution au problème des œuvres orphelines. J'ai publié un certain nombre d'études sur ce problème pour le gouvernement du Canada et la Commission du droit d'auteur. C'est essentiellement le problème que M. Geist a souligné, c'est-à-dire que la grande majorité des œuvres ne sont plus à ce moment-là en circulation commerciale et ne font plus l'objet d'une exploitation commerciale. C'est pour cette même raison que nous avons entendu dire que ces droits devraient en fait revenir au créateur. En réalité, personne ne sait à qui appartiennent les œuvres parce que le système fonctionne si mal qu'il n'existe aucun registre à consulter pour savoir à qui appartient une œuvre à un moment donné.

Comme mesure d'atténuation, on pourrait mettre en place un système adéquat pour régler ce qu'on appelle le problème des œuvres orphelines. C'est l'une des mesures qu'ont jugées possibles les analystes politiques qui ont dirigé la consultation l'été dernier et dont on n'a simplement pas tenu compte puisqu'elle a été adoptée à toute vitesse dans le projet de loi budgétaire, sans qu'aucune mesure d'atténuation quelconque ne soit prise. C'est l'un des exemples sur lequel ce comité pourrait se pencher et un problème qui serait urgent à régler si cette prolongation est adoptée.

Le sénateur Woo : Monsieur Chisick, auriez-vous ajouté ça à la liste? Est-ce que cela serait également conforme à l'ACEUM et est-ce que cela cadrerait avec un système d'enregistrement?

M. Chisick : Sénateur Woo, merci d'avoir posé la question. Je veux tout d'abord dire qu'il m'est difficile d'émettre des hypothèses quant à la probabilité que les États-Unis adoptent une mesure commerciale dans le cadre de l'ACEUM. Si nous avons pu apprendre quoi que ce soit à propos des États-Unis ces dernières années, c'est qu'il est très difficile de prédire en tout temps les mesures commerciales ou les autres mesures qui pourraient être prises ou les tarifs qui pourraient être imposés. Je ne veux donc pas émettre d'hypothèses à ce sujet.

Mais je tiens à dire ceci : ce risque est plus grand que le risque qu'une mesure commerciale soit prise au titre de l'ACEUM, parce qu'il est question aujourd'hui d'une mesure qui contreviendrait à une convention internationale qui regroupe plus de 80 parties dans le monde, la Convention de Berne.

Il est très important de le reconnaître, même si mes amis M. Geist et M. de Beer évoquent un certain consensus parmi les spécialistes en propriété intellectuelle, qui sont d'avis que ça ne serait pas conforme à la Convention de Berne, et je suis d'accord avec Me Gilker, que c'est loin d'être un consensus unanime. Bon nombre d'experts en droit d'auteur, y compris certains ici présents aujourd'hui, sont en désaccord avec cette interprétation de la Convention de Berne.

L'argument selon lequel une exigence d'enregistrement imposée seulement pour les 20 dernières années de la période de protection de 70 ans ne contreviendrait pas à la Convention de

of the treaty, which is that the copyright must be available to rights-holders automatically and without formality. To parse the term of copyright as though that were somehow a meaningful distinction — with respect to my friends — is simply an untested and unacceptably narrow reading of that treaty. That's precisely why there is no other country in the world that has imposed a registration requirement as a condition of claiming an extension term, precisely because that would be an obvious violation of the Berne Convention. That's in spite of the fact that the international standard that has emerged over the last 25 years is not life plus 50 years, as Mr. Geist suggested, but rather life plus 70 years without registration or other formalities.

[Translation]

Senator Bellemare: My question is for Ms. Cadieux and Mr. Gilker. I am sympathetic to your opinion because you are authors and you represent authors. I think that is very important and I am also an admirer of Mr. Vallée, so I am biased in your favour. I'd like to know whether you represent the opinion of the Société des auteurs de radio et télévision et cinéma. Does that society represent the majority in your sector?

In other words, my question is simple: I know you understand the bill in relation to your current needs, but do you represent the position of SARTEC? How big a role does this society play in the creative universe in Quebec at present?

Ms. Cadieux: Yes, we represent all the francophone authors in Quebec and Canada, and yes, it's the position of the authors. I'm not a lawyer by training, I would point out, I'm an author and screenwriter, so it's very important to me. You mentioned your admiration for Jean-Marc Vallée. I'm currently in the process of managing his estate. It's very complicated. When we talk about registering works for the 20 additional years requested, these are things that ordinary mortals don't know anything about.

I would find it hard to imagine my sons having to register their fathers' works. I think this is complicating our lives. Their father worked very hard and promoted Quebec around the world, and then they would have problems getting the same rights as other heirs in other countries, to secure what they have inherited from their father. They aren't necessarily going to do that kind of work; they may be creators like him, but maybe not. It's always extremely complicated — copyright is complicated in general. I'm an author and I often get lost in it all myself, and that's why Mr. Gilker is here. He understands more about the law than I do. Myself, I'm really speaking with my heart. We represent the creators, and obviously, what we want is to make it easier and be

Berne est si étroit qu'il perd de vue le sens et l'objectif du traité, selon lesquels le droit d'auteur doit être automatiquement conféré aux ayants droits et sans aucune formalité. Décortiquer la définition du droit d'auteur comme s'il y avait une distinction quelconque à faire — sauf le respect que je dois à mes amis — est tout simplement une interprétation non éprouvée et beaucoup trop étroite de ce traité. C'est précisément pour cette raison qu'aucun autre pays au monde n'a imposé d'exigence d'enregistrement comme condition d'une demande de prolongation, justement parce que ce serait une violation évidente de la Convention de Berne. Il en est ainsi en dépit du fait que la norme internationale qui a émergé au cours des 25 dernières années n'est pas une durée de protection de 50 ans suivant le décès de l'auteur, comme M. Geist l'a affirmé, mais de 70 ans sans enregistrement ni autres formalités.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question s'adresse à Mme Cadieux et à Me Gilker. Je suis sympathique à votre opinion parce que vous êtes les auteurs et vous représentez les auteurs. Je trouve cela très important et je suis aussi une admiratrice de M. Vallée, alors j'ai un préjugé favorable pour votre cause. Je voudrais savoir si vous représentez l'opinion de la Société des auteurs de radio et télévision et cinéma. Est-ce que cette société représente la majorité dans votre secteur?

En d'autres mots, ma question est simple : je sais que vous comprenez le projet de loi en fonction de vos besoins actuels, mais est-ce que c'est la position de la SARTEC que vous représentez? Quelle est l'importance de cette société dans l'univers créatif québécois, actuellement?

Mme Cadieux : Oui, nous représentons tous les auteurs francophones du Québec et du Canada, et oui, c'est la position des auteurs. Je ne suis pas avocate de formation, je le précise, je suis auteure et scénariste, donc pour moi c'est important. Vous avez souligné votre admiration pour Jean-Marc Vallée. Actuellement, je suis en train de gérer sa succession. C'est très compliqué. Quand on parle d'enregistrement d'œuvres pour les 20 années supplémentaires qui sont demandées, ce sont des choses que le commun des mortels ne connaît pas.

Je verrais très mal mes fils devoir enregistrer les œuvres de leur père. Je me dis qu'on se complique la vie ainsi. Leur père a travaillé très fort et il a fait rayonner le Québec à travers le monde et là, ils auraient des problèmes à avoir les mêmes droits que les autres héritiers d'autres pays pour obtenir l'héritage de leur père. Ils ne vont pas nécessairement faire ce travail-là, peut-être qu'ils seront des créateurs comme lui, mais peut-être que non. C'est toujours extrêmement compliqué — le droit d'auteur est compliqué en général. Je suis auteure et souvent, je suis perdue moi-même dans tout cela, et c'est pour cela que Me Gilker est là. Il comprend davantage la loi que moi. Moi, je parle vraiment avec mon cœur. On représente les créateurs

like all our international colleagues, and be entitled to the 70 years.

Mr. Gilker: Very succinctly, I want to say that the brief we prepared was not written only on behalf of SARTEC; it was also for the Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec and the Writers Guild of Canada. A lot of people are represented by SARTEC, but there is also the Société des auteurs et compositeurs dramatiques, a organization that brings together screenwriters who promote Canadian culture around the world.

[English]

The Chair: Before we go back to Senator Colin Deacon, I have a couple of follow-ups I'm trying to clarify. On the registration issue — and this would be to Professor Geist or Professor de Beer — are you saying there is no registration system here?

Mr. de Beer: Currently that's correct. Registration is optional and voluntary. The overwhelming majority of copyrighted works — and copyright arises automatically when you create a doodle — are not currently registered. Any registration is purely voluntary, which is why no one knows who owns what in terms of access to cultural works.

The registration proposal, to make this concrete — and my condolences, Ms. Cadieux, about your late husband — that copyright would then expire at the end of 2071. That's under the current system. What we're talking about now would be an extension of that copyright to make it expire in 2091. If you want protection for those extra 20 years, all you have to do is register.

I agree it's a complex system to set up. I also agree there are differences of legal opinion about this, which is why this ought not to be rushed through an omnibus budget bill. That is the central point.

The Chair: This is unlike when you buy a house or vehicle; that all has to be registered.

Mr. de Beer: That's exactly the problem.

The Chair: I have a question, and I will put it to Ms. Kokonis. You've heard the arguments here on public interest and the fact that there are so many works — the papers of prime ministers, judges and other famous people — where the ownership is obviously not clear, given the fact that there is no registration system. What is the argument against denying the

et évidemment, ce qu'on veut, c'est de rendre cela plus facile et être comme tous nos collègues internationaux, et avoir droit à ces 70 ans.

Me Gilker : Très succinctement, je veux dire que le mémoire qu'on a préparé ne l'a pas été uniquement pour le compte de la SARTEC, mais aussi pour l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec et la Writers Guild of Canada. Beaucoup de gens sont représentés par la SARTEC, mais il y a aussi la Société des auteurs et compositeurs dramatiques qui regroupe un ensemble de scénaristes qui font rayonner la culture canadienne partout dans le monde.

[Traduction]

La présidente : Avant de redonner la parole au sénateur Colin Deacon, j'aimerais clarifier certaines questions complémentaires. En ce qui concerne la question de l'enregistrement — et la question s'adresserait à M. Geist ou à M. de Beer —, dites-vous qu'il n'existe ici aucun système d'enregistrement?

M. de Beer : En effet, il n'y en a aucun à l'heure actuelle. L'enregistrement est optionnel et volontaire. La très grande majorité des œuvres protégées par le droit d'auteur — et le droit d'auteur s'applique automatiquement dès que vous faites un gribouillage — ne sont pas enregistrées, actuellement. Tout enregistrement est purement volontaire, ce qui explique pourquoi personne ne sait qui détient quoi lorsqu'il est question d'accès aux œuvres culturelles.

La proposition concernant l'enregistrement, en termes concrets — et je vous offre mes condoléances, madame Cadieux, pour votre défunt mari —, c'est que le droit d'auteur expirerait ensuite à la fin de 2071. C'est en vertu du système actuel. Ce dont il est question est une prolongation du droit d'auteur qui expirerait en 2091. Si vous souhaitez obtenir ces 20 années de protection supplémentaire, tout ce que vous avez à faire c'est de vous enregistrer.

Je reconnais qu'il s'agit d'un système complexe à mettre en place. Je conviens également qu'il y a différents avis juridiques sur la question, c'est pourquoi il ne faut pas précipiter les choses au moyen d'un projet de loi omnibus sur le budget. C'est l'élément essentiel.

La présidente : Ce n'est pas comme lorsque vous achetez une maison ou un véhicule; tout ça doit être enregistré.

M. de Beer : C'est exactement le problème.

La présidente : J'ai une question, et je vais la poser à Me Kokonis. Vous avez entendu ici les arguments sur l'intérêt public et le fait qu'il y a tellement d'œuvres — les publications de premiers ministres, de juges et d'autres personnes connues — et dont la titularité n'est de toute évidence pas claire, étant donné qu'il n'existe aucun système d'enregistrement. Quel argument

public interest or the public access to that for an even longer period of time?

Ms. Kokonis: Thank you for the question, Senator Wallin. I confess I'm not quite sure I follow the comments that we've heard about works not being accessible or available. With respect, I believe that's a myth. I believe that works are available and accessible. The question is whether or not the copyright owner — the authors, the creators — are compensated for the additional term of protection. So in my view, this is not a question of accessibility or availability of works.

I would also like to note that, frequently, works that do fall into the public domain are still packaged and sold by companies that may want to use them. So I will just note that costs are not necessarily passed on to those that are seeking access, availability and use. Thank you.

The Chair: I need some clarification on that. Professor Geist, you are the one that made the point that there are many people whose work we cannot have access to under this system, and you have been challenged. Can we hear your response?

Mr. Geist: Thank you for that, Senator Wallin. There are consistent studies from academics from around the world that have actually dug into the data, and it seems to me that they have, in fact — and I cited at least a couple of those global experts from Australia, the United States and elsewhere — tested exactly what we just heard from Ms. Kokonis and found that there is a difference in access and cost when works are in the public domain as opposed to when they are still in copyright.

With respect to public access to those works, there is a history of, at times, those controlling the works creating limitations on their broader access to researchers and others in the public, and to the prospect of making them more broadly available to the public. Once they enter into the public domain, those limitations are gone.

To be clear, we're not talking about commercial value in this case; we're talking about access to Canadian history and culture.

We had an earlier question about what associations stand where. There is a reason that the historical associations, the archivists, the educators, the librarians and others who are concerned with our living memory are, in fact, unanimous on this issue, expressing consistent concern about the implications this has for access to Canada's historical records.

peut-on invoquer contre la négation de l'intérêt public ou le refus de l'accès du public à ces publications pour une période encore plus longue?

Me Kokonis : Merci d'avoir posé la question, sénatrice Wallin. J'avoue que je ne suis pas tout à fait certaine de comprendre les commentaires que nous avons entendus au sujet des œuvres qui ne sont pas accessibles ou disponibles. En tout respect, je crois que c'est un mythe. Je crois que les œuvres sont disponibles et accessibles. La question est de savoir si les détenteurs des droits d'auteur — les auteurs, les créateurs — sont rémunérés pour la durée de protection supplémentaire. Donc, à mon avis, il n'est pas question de l'accessibilité ou de la disponibilité des œuvres.

J'aimerais également souligner que, souvent, les œuvres qui relèvent du domaine public sont tout de même emballées et vendues par des entreprises qui souhaitent les exploiter. Je veux donc souligner que les coûts ne sont pas nécessairement imposés aux personnes qui souhaitent accéder aux œuvres, les obtenir et les utiliser. Merci.

La présidente : J'ai besoin de précisions à ce sujet. Monsieur Geist, c'est vous qui avez fait remarquer que les œuvres de bon nombre de personnes ne sont pas accessibles dans le cadre de ce système, et on vous a contredit. Pouvons-nous connaître votre réponse?

M. Geist : Merci, madame la sénatrice. Il y a des études universitaires unanimes des quatre coins du monde qui ont creusé les données, et je crois qu'elles ont — et j'ai d'ailleurs cité deux ou trois de ces experts mondiaux de l'Australie, des États-Unis et d'ailleurs — vraiment examiné exactement ce que Me Kokonis vient de dire, et ils ont conclu qu'il y a des différences sur le plan de l'accès et des coûts quand les œuvres sont dans le domaine public ou qu'elles sont protégées par le droit d'auteur.

Pour ce qui est de l'accès public à ces œuvres, il est déjà arrivé, dans le passé, que les responsables des œuvres aient restreint l'accès général aux chercheurs et à d'autres membres du public, dans la perspective de les rendre plus largement accessibles au public. Une fois que les œuvres sont dans le domaine public, ces restrictions disparaissent.

Pour que ce soit clair, nous ne parlons pas de valeur commerciale ici; nous parlons d'accès à l'histoire et à la culture canadiennes.

On a demandé, plus tôt, quelle était la position de chaque association. Il y a une raison pour laquelle les associations d'histoire, les archivistes, les éducateurs, les bibliothécaires et ceux qui se préoccupent de notre mémoire vivante sont en fait unanimes sur le sujet et expriment les mêmes préoccupations quant à ce que cela suppose pour l'accès aux documents historiques du Canada.

The Chair: Thank you for that.

Senator C. Deacon: In my head, I do separate out creators from publishers, and I think I'm correct to do that because the person who controls copyright can quite often be very different than the creator of that copyright.

So here's a question that came to my mind when you were speaking, Ms. Kokonis. You spoke about the fact that there is a lower incentive for foreign investment in Canadian content. I'm very interested in Canadian investment, Canadian content and Canadian exploitation of Canadian content, so I don't mind if there is a disincentive, I have to say. But I would like you to dig into that. You felt that creators would be disadvantaged — and they may well be — but that there was reduced incentive for direct foreign investment. I want to understand that, even though I'd rather have Canadian investment.

I'll leave my opinion off the table.

Ms. Kokonis: Thank you, and I will pass this one to Mr. Chisick.

Mr. Chisick: Thank you, senator. It's important to understand the economics of creation, if you will.

The role of the publisher, the record label or other intermediaries in the creation of content is very simple. They invest in the creation of content, and the funds that finance that investment are the funds that are created — the revenue generated by the exploitation of content.

In the music world, for example, music publishers continue to license works for the life of copyright. Older works are often just as valuable, if not more valuable, than the Billboard top 40. They continue to collect revenue in the form of royalties and licence fees from the exploitation of those works. It is that revenue that's reinvested into the creation of new content by emerging songwriters who rely on that direct investment, particularly in the early stages of their career, in order to enable them to live while they create and in order to enable them to support their families while they create.

So the investment opportunity that's created by the extension of copyright term will allow publishers who are investing at the outset of those relationships to continue to generate the revenue that will allow them to continue to invest in the creation of new work by Canadian creators.

La présidente : Merci.

Le sénateur C. Deacon : Dans mon esprit, je fais une distinction entre les créateurs et les éditeurs, et je crois que j'ai raison de penser comme cela, parce que très souvent, la personne qui possède le droit d'auteur n'est pas du tout la personne qui l'a créé.

Donc, une question m'est venue à l'esprit pendant que vous témoigniez, maître Kokonis. Vous avez dit qu'il y a moins d'incitatifs pour les entreprises étrangères pour investir dans le contenu canadien. Je m'intéresse beaucoup à l'investissement canadien, au contenu canadien et à l'exploitation canadienne du contenu canadien, alors cela ne me dérange pas s'il y a un élément dissuasif, je dois l'avouer. J'aimerais tout de même que vous nous donniez plus de détails. Selon vous, les créateurs seraient désavantagés — et peut-être que c'est vrai —, et qu'il y avait moins d'incitatifs pour les investissements étrangers directs. J'aimerais comprendre, même si je préférerais que ce soit des investissements canadiens.

Je vais mettre mon opinion de côté.

Me Kokonis : Merci, je vais demander à M. Chisick de répondre.

M. Chisick : Merci, monsieur le sénateur. Il est important de comprendre, disons, l'économie créative.

L'éditeur, la maison de disque et les autres intermédiaires dans le processus de création de contenu ont un rôle très simple : ils investissent dans la création de contenu, et les fonds utilisés pour financer cet investissement sont les fonds qui sont créés... qui sont générés par l'exploitation du contenu.

Dans le milieu de la musique, par exemple, les éditeurs de musique continuent d'octroyer des licences pour l'utilisation du contenu pour la durée du droit d'auteur. Les œuvres plus anciennes ont tout autant de valeur, sinon plus, que les 40 meilleures chansons du palmarès. Les éditeurs continuent de toucher un revenu sous la forme de redevances et de droits de licence pour l'exploitation de ces œuvres. Ensuite, ce revenu est réinvesti dans la création de nouveaux contenus par de nouveaux auteurs-compositeurs, qui ont besoin de cet investissement direct, particulièrement dans les débuts de leur carrière, pour continuer de vivre pendant qu'ils créent et aussi pour subvenir aux besoins de leur famille pendant ce temps.

Donc, la prolongation de la durée de la protection du droit d'auteur créera des occasions d'investissement qui permettront aux éditeurs, qui investissent dès le début de leur relation avec les artistes, de continuer à générer du revenu pour ensuite continuer d'investir dans la création de nouvelles œuvres par des créateurs canadiens.

That includes Canadian publishers, who rely on that revenue every bit as greatly as their foreign counterparts. It is a myth to suggest that all this leads to is an outflow of royalties to other jurisdictions. What it leads to first and foremost is the reinvestment by publishers and others in the creation of Canadian content right here in Canada.

Senator C. Deacon: Do you believe that Professor Geist is close to being accurate with his perspective that 99% of works at the end of the 50 years have no commercial value?

Mr. Chisick: No, I don't think that's accurate at all, and I think that Ms. Kokonis could speak to that even more specifically than I can.

The reality is that in the music world, for example, the works that are registered in SOCAN's system continue to generate royalties consistently throughout the life of copyright. As I said a moment ago, some of the most valuable compositions in the SOCAN repertoire also happen to be older compositions that continue as evergreen copyrights and continue to generate revenue right through to the end of the term of copyright, and that will continue.

Senator Marshall: These are just two quick questions. The amendment — and I think somebody already alluded to this — is very odd. It's in an omnibus bill, and it's only one amendment. Should we be reading something into the timing of the amendment? Are they trying to meet a deadline, or is there something there we should be aware of? Can you speak to that?

Also, this is just one amendment. Should there be more? I realize that some of the witnesses support the amendment and some don't, but it's a stand-alone amendment. Should there be more?

Mr. Chisick: Senator Marshall, there is a deadline. The deadline is the end of this year for implementation of term extension under CUSMA, and it's important to add that it's the deadline for full extension.

There have been other amendments. Amendments were already made to the Copyright Act last year to partially implement the requirement of term extension. This is the final amendment that's needed to complete the job and put Canada into compliance with its obligations under CUSMA as it's required to be by the end of December. There are no further amendments required after this one is complete, and it's for that reason that implementation through the budget implementation act is fully appropriate.

Cela comprend les éditeurs canadiens, qui ont tout aussi grandement besoin de ce revenu que leurs homologues étrangers. C'est un mythe de dire que tout cela fait en sorte que les redevances sont versées dans d'autres pays. D'abord et avant tout, la conséquence est que les éditeurs et les autres peuvent réinvestir dans la création de contenu canadien ici même au Canada.

Le sénateur C. Deacon : Selon vous, M. Geist dit-il à peu près vrai quand il affirme que 99 % des œuvres n'ont aucune valeur commerciale à la fin des 50 ans?

M. Chisick : Non, je ne pense pas que ce soit vrai, pas du tout, et je pense que Me Kokonis pourrait formuler des commentaires beaucoup plus détaillés que moi.

La vérité, c'est que dans le milieu de la musique, par exemple, les œuvres qui sont enregistrées dans le système de la SOCAN continuent de générer des redevances de façon stable durant toute la durée du droit d'auteur. Comme je l'ai dit il y a un instant, certaines des compositions qui ont le plus de valeur dans le répertoire de la SOCAN sont aussi des compositions plus anciennes, dont le droit d'auteur est continuellement renouvelé et qui continuent de générer des revenus pour toute la durée du droit d'auteur, et cela ne va pas s'arrêter.

La sénatrice Marshall : J'ai seulement deux petites questions. La modification — et je crois que quelqu'un l'a déjà mentionné — est très étrange. C'est un projet de loi omnibus, et il n'y a qu'une seule modification. Y a-t-il quelque chose que nous devrions comprendre, compte tenu du moment où cette modification est présentée? Essaie-t-on de respecter une date limite, ou y a-t-il autre chose que nous devrions savoir? Pouvez-vous nous donner de l'information?

Aussi, il ne s'agit que d'une seule modification. Ne devrait-il pas y en avoir plus? Je comprends que certains témoins soutiennent cette modification, et d'autres, non, mais c'est tout de même un amendement autonome. Ne devrait-il pas y en avoir plus?

M. Chisick : Madame la sénatrice, il y a une date limite. La date limite est à la fin de l'année en cours pour la mise en œuvre de la prolongation de la durée dans le cadre de l'ACEUM, et il est important d'ajouter qu'il s'agit d'une date limite pour la prolongation complète.

Il y a eu d'autres amendements. Des amendements ont déjà été apportés à la Loi sur le droit d'auteur, l'année dernière, pour mettre partiellement en œuvre l'exigence relative à la prolongation de la durée. C'est la dernière modification dont nous avons besoin pour terminer le travail et pour que le Canada se conforme à ses obligations en vertu de l'ACEUM, comme il doit le faire d'ici la fin du mois de décembre. Il n'y a pas d'autres amendements nécessaires après que celui-ci soit réglé, et c'est pour cette raison qu'il est tout à fait approprié que cela se fasse dans la Loi d'exécution du budget.

This issue has been fully studied both in the negotiation of CUSMA and through consultation and submissions to various committees of Parliament. This is now the end and final stage of full implementation of term extension as required.

Senator Marshall: Why wasn't it made earlier? Why is it coming in at the tail end?

Mr. Chisick: It's coming in at the tail end because Parliament was studying the issue and consulting broadly with stakeholders in order to ensure that the extension was being implemented in an optimal way.

When I hear my friends refer to a lack of study and a lack of consultation, I just don't understand where that's coming from because there were over 200 submissions received when the government studied this very issue. They studied it very carefully, delayed implementation of this last piece until now and the government is now prepared to proceed with the implementation of its requirement under that treaty.

Senator Marshall: Is this phase two? Is this the final phase?

Mr. de Beer: Mr. Chisick is absolutely correct. The deadline is this end of this year. He's also correct that this issue has been studied and that there have been consultations on this.

What he omits to mention is the reason this is going through a budget bill is because Division 16 ignores the recommendations by parliamentarians in the House of Commons Industry, Science and Technology Committee report, and it ignores the differences of opinion that were expressed on the mitigation options. If those were taken seriously, this wouldn't sail through a budget bill. That is, quite honestly, what's uncomfortable.

You asked what else should be in this. Another example of a mitigation measure, to respond to Senator Woo's earlier question, would be a limitation on the astronomical statutory damages for infringing copyright during the extended period of protection. That was one of the options proposed that's not contained here.

The Chair: Thank you very much.

Senator Loffreda: I wanted to continue with Creative Commons Canada. They are a globally headquartered organization.

I would like you to elaborate on the registration requirement. What would be your reply to being in breach of the Berne Convention and the fact we are not equipped in terms of the huge

La question a été étudiée de fond en comble lors des négociations de l'ACEUM, et aussi lors des consultations et dans les mémoires qui ont été envoyés aux divers comités parlementaires. Nous en sommes à la fin de la toute dernière étape de la mise en œuvre de la prolongation requise de la durée.

La sénatrice Marshall : Pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt? Pourquoi faisons-nous cela au tout dernier moment?

M. Chisick : Si nous faisons cela au tout dernier moment, c'est parce que le Parlement a étudié la question et a mené de vastes consultations avec les intervenants pour s'assurer que la prolongation serait mise en œuvre de façon optimale.

Quand j'entends des collègues dire qu'il n'y a pas eu d'études et pas de consultations, je ne comprends vraiment pas de quoi ils parlent, parce que plus de 200 mémoires ont été reçus, quand le gouvernement étudiait la question. Le gouvernement a étudié le dossier très attentivement, a reporté la mise en œuvre du dernier élément jusqu'à maintenant, et le gouvernement est maintenant prêt à aller de l'avant avec la mise en œuvre, comme cela est exigé en vertu du traité.

La sénatrice Marshall : Nous sommes à la phase deux? C'est la dernière phase?

M. de Beer : M. Chisick a tout à fait raison. La date limite est la fin de cette année. Il a aussi raison de dire que le dossier a été étudié et que les consultations ont eu lieu.

Ce qu'il omet de dire, c'est la raison pour laquelle cela est présenté dans la Loi d'exécution du budget : c'est parce que la section 16 fait fi des recommandations présentées par les parlementaires dans le rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, et qu'il écarte aussi les opinions dissidentes qui ont été soulevées à l'égard des options d'atténuation. Si cela avait été sérieusement pris en considération, alors on ne tenterait pas de faire passer cela dans la Loi d'exécution du budget. C'est vraiment là, très honnêtement, où est le malaise.

Vous avez demandé ce qu'on pourrait faire d'autre dans ce dossier. Un autre exemple de mesure d'atténuation, pour répondre à la question précédente du sénateur Woo, serait de limiter les dommages-intérêts astronomiques prévus dans la loi pour la violation du droit d'auteur durant la durée prolongée de la protection. C'est une des options qui ont été proposées, mais qui n'apparaît pas ici.

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur Loffreda : Je vais continuer de discuter avec Creative Commons Canada, une organisation avec un siège social mondial.

J'aimerais que vous nous parliez davantage des exigences en matière d'enregistrement. Comment réagissez-vous au fait que nous sommes en contravention de la Convention de Berne et au

investment in time and financial resources? I would like to have your opinion and have you elaborate on that.

Mr. Theriault-Loubier: I can speak to that as someone who is not a legal expert.

Previously, you had asked about proof on costs, and I talked about a couple of articles I could offer if we had time to get into them. I'll give you a few seconds on that to start.

The article being cited in the submission we made is by Rufus Pollock. This was a calculation of optimal term of copyright. Based on a novel approach, they defined a formula, and in terms of the abstract, a high-level overview, they say:

Using existing data on recordings and books we obtain a point estimate of around 15 years for optimal copyright term with a 99% confidence interval extending up to 38 years.

That is, obviously, substantially shorter than any current copyright term.

I can't defend the author. I didn't write the article, but you're free to attack Rufus, if you like.

In terms of Berne, I would defer to Mr. Geist on that. He seems quite informed. Mr. Geist is familiar with the Creative Commons licenses. He uses them. I believe he could speak to that accurately.

Mr. Geist: I would note that there have been significant studies, and we just heard reference to a couple of those.

The *Eldred* case that was referred to earlier is a U.S. Supreme Court case in which many notable economists did some of that economic assessment — Rufus Pollock has done some of the same — to arrive at the conclusions that they have. Part of the reason they highlight those costs is that, with all respect to Mr. Chisick's comment that somehow it's not 99% of works, let's recognize that copyright, as Professor de Beer noted earlier on, torrents to everyone whenever we create something. The doodles, the notes I'm writing — all of this is subject to copyright protection.

It may be that amongst published songs we're not talking about 99%, but the point is that this is not a term extension for published songs; it is a term extension for all copyright works. The notes that you are taking now, the myriad of things that get created by millions of Canadians every day — all of that is now subject to this.

fait que nous n'avons pas les capacités requises, vu l'énorme investissement requis en temps et en ressources financières? J'aimerais connaître votre opinion et que vous nous donniez des détails là-dessus.

M. Theriault-Loubier : Je peux faire des commentaires, mais je ne suis pas juriste.

Plus tôt, vous avez demandé si nous avions de l'information probante sur les coûts, et j'ai mentionné deux ou trois articles que je pourrais transmettre, si nous avions le temps de les consulter. Je vais prendre quelques secondes pour en parler, pour commencer.

L'article cité dans notre mémoire est de Rufus Pollock. Il s'agissait d'un calcul de la durée optimale de la protection du droit d'auteur. Grâce à une approche novatrice, une formule a été définie, et dans le résumé, l'aperçu général de l'article, il est écrit :

En utilisant les données existantes sur les enregistrements et les livres, nous obtenons une estimation ponctuelle d'environ 15 ans relativement à la durée optimale de la protection du droit d'auteur, avec un intervalle de confiance de 99 % pour une prolongation jusqu'à 38 ans.

Évidemment, il s'agit d'une durée beaucoup plus courte que la durée de n'importe quel droit d'auteur actuellement.

Je ne veux pas défendre l'auteur de cet article. Je ne l'ai pas écrit, mais libre à vous de contester Rufus, si vous le voulez.

En ce qui concerne la Convention de Berne, je vais devoir m'en remettre à M. Geist. Il semble être très informé. M. Geist connaît bien les licences de Creative Commons. Il les utilise. Je crois qu'il pourrait fournir de l'information exacte à ce sujet.

M. Geist : Je voudrais souligner qu'il y a eu d'importantes études, et on vient d'en mentionner deux ou trois.

L'affaire *Eldred*, dont on a parlé plus tôt, a été tranchée par la Cour suprême des États-Unis, et de nombreux économistes réputés ont fait là une partie de cette évaluation économique — à l'instar de Rufus Pollock — pour en arriver à leurs conclusions. S'ils mettent l'accent sur ces coûts, c'est en partie parce que, avec tout le respect que je dois à M. Chisick quand il affirme que ce ne sont pas 99 % des œuvres, il faut reconnaître que le droit d'auteur, comme M. de Beer l'a dit plus tôt, déferle sur tout le monde quand quelqu'un crée quelque chose. Les gribouillis, les notes que je prends, tout cela est protégé par le droit d'auteur.

Il se peut que, parmi les chansons diffusées, ce ne soit pas 99 %, mais le fait est que la prolongation de la durée ne vise pas seulement les chansons qui sont diffusées; la prolongation de la durée vise toutes les œuvres protégées par droit d'auteur. Les notes que vous prenez en ce moment, les myriades de choses que des millions de Canadiens créent chaque jour... tout cela y est maintenant assujéti.

Frankly, 99.9% is an underestimation given the sheer amount of creativity that takes place, all of which gets locked down. On this notion that somehow all of this is tied to future investment, the point of investing in the area is that nobody knows precisely what will have value. The majority of it does not — we do know that going in — so whether it's protected until 2071 in one case, as Professor de Beer noted, or 2091, in a world in which we're looking at companies' quarterly returns, the notion that somehow this drives investment decisions is laughable.

It might drive decisions in terms of buying old expired works, but in terms of new kinds of creativity, there's nobody that woke up this morning thinking they wanted to write the great Canadian novel or an awesome Canadian song and decided, "You know what? I'm going to do something else, because my heirs only have 50 years of protection after I die rather than 70 years."

The Chair: Thank you for that. Mr. Chisick, I literally will give you 30 seconds because we're over time.

Mr. Chisick: That's all I need, Madam Chair. All I want to do is refer the committee to an important study by Professor Marcel Boyer, one of Canada's eminent economists and a member of the Order of Canada, who examined many of these economic issues in a 2020 paper that I can share with the clerk, and has a very different perspective on these issues that have been examined and the investment issue that Professor Geist has just proposed as being laughable.

The Chair: Thank you for that. Please send it along. We will look at those other parliamentary reports as well.

Witnesses, thank you. I know this has been very complicated with so many moving parts here, but it has been superb to share your insights into this. Thank you so much for joining us, and, of course, we'll keep you posted.

We will go to our second panel. We will focus on Divisions 17 and 30 of Part 5. Division 17 is about patents and trademarks, so we will shift focus, and Division 30 is about beneficial ownership.

Let me just run through the list to discuss Division 17. We will hear from Darrel Pink, CEO of the College of Patent Agents & Trademark Agents; and in a few moments, to discuss Division 30, we will hear from James Cohen, Executive Director of Transparency International Canada; and Marc Tassé, Senior

Franchement, 99,9 %, c'est une sous-estimation, compte tenu de l'énorme quantité de choses qui sont créées, et qui sont toutes protégées. Pour ce qui est de l'idée que tout cela, d'une façon ou d'une autre, sert aux investissements futurs, le fait est que, quand on investit dans ce domaine, personne ne sait précisément ce qui va avoir de la valeur. La majeure partie de ce qui est créé n'en a pas — et nous le savons d'emblée —, alors que ce soit protégé jusqu'en 2071, d'un côté, comme M. de Beer l'a dit, ou jusqu'en 2091, de l'autre, dans un monde où il faut tenir compte des rendements trimestriels des entreprises, c'est risible de dire que cela va favoriser, d'une façon ou d'une autre, les décisions d'investissement.

Peut-être que cela va avoir une incidence sur les décisions d'acheter ou non de vieilles œuvres dont la protection est expirée, mais, pour ce qui est des nouvelles formes de créativité, il n'y a personne qui se lève le matin en voulant écrire le prochain grand roman canadien ou une formidable chanson canadienne et qui se dit finalement : « Vous savez quoi? Je vais faire autre chose, parce que mes héritiers n'auront que 50 ans de protection après ma mort plutôt que 70. »

La présidente : Merci, monsieur Chisick. Je vais littéralement vous accorder 30 secondes, parce que nous avons dépassé le temps.

M. Chisick : C'est tout ce dont j'ai besoin, madame la présidente. Tout ce que je veux, c'est diriger le comité vers une étude importante réalisée par Marcel Boyer, l'un des économistes les plus éminents du Canada, qui est également membre de l'Ordre du Canada. Il a examiné un grand nombre de ces enjeux économiques dans un article paru en 2020, que je peux transmettre à la greffière. Son point de vue sur ces questions dont nous avons discuté était très différent, et selon lui, la question de l'investissement dont M. Geist a parlé est risible.

La présidente : Merci. Veuillez nous transmettre cet article. Nous allons également examiner les autres rapports parlementaires.

Merci aux témoins. Je sais que le sujet est très complexe, puisqu'il y a de nombreuses composantes qui interagissent, mais vous avez su nous faire profiter de votre expertise, et c'était formidable. Merci beaucoup d'avoir été avec nous, et nous vous tiendrons bien sûr au courant.

Passons à notre deuxième groupe de témoins. Nous examinons les sections 17 et 30 de la partie 5. La section 17 concerne les brevets et les marques déposées. Nous changeons donc de sujet. La section 30 concerne la propriété effective.

Je vais lire ma liste : pour discuter de la section 17, nous accueillons M. Darrel Pink, premier dirigeant du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce, puis, dans quelques instants, nous discuterons de la section 30 avec M. James Cohen, directeur général de Transparency International

Advisor, Canadian Centre of Excellence for Anti-Corruption, and Professor, Faculty of Law, at the University of Ottawa.

We will discuss Division 17 on patents and trademarks, and we'll hear from Mr. Darrel Pink.

Darrel Pink, Chief Executive Officer, College of Patent Agents and Trademark Agents: Good evening, senators, and thank you very much for allowing me the opportunity to speak with you briefly tonight. I assure you that the discussion you're about to have with regard to Division 17 will be far less controversial than the matter you recently addressed.

The College of Patent Agents & Trademark Agents was established by the Government of Canada in 2018 to provide a national regulatory framework for members of the patent agent and trademark agent profession. About 30% to 35% of those professionals are lawyers, but the others are not, and until the establishment of the college, there was no professional regulation for them. This was part of the government's strategy to promote innovation and to extend and protect intellectual property in all its forms across Canada.

So the college was established by legislation. The first board was appointed in 2019. I was retained in early 2020 to take on the task of establishing the college, literally in every respect — we were building an entity from scratch — and the act was proclaimed on June 28 last year.

As with all new entities, especially in an area where the federal government lacked experience, there are only three federally regulated professions in Canada. There's the College of Immigration and Citizenship Consultants, which I'm sure members of this committee are very familiar with. It has been notorious in Canada for the last number of years. And there's a very tiny college dealing with land surveyors, which is also part of this omnibus bill.

When the College of Patent Agents and Trademark Agents began to operate, we identified a number of areas where the legislation was devoid of certain things and where there could be a number of additional protections. We began discussions with government — with Innovation, Science and Economic Development Canada, formerly Industry Canada, in particular — about how some of the deficits or the deficiencies might be addressed, and they fall into two broad categories.

There are a series of governance reforms that are included in this division that are essential to allow the college to operate as an effective corporate body. For example, the provision of statutory immunity for the directors and decision makers in the

Canada et M. Marc Tassé, conseiller principal, Centre canadien d'excellence en anti-corruption et professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa.

Nous allons discuter de la section 17, sur les brevets et les marques de commerce. M. Darrel Pink a un exposé à nous présenter.

Darrel Pink, premier dirigeant, Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce : Bonjour, honorables sénateurs et sénatrices, et merci beaucoup de me donner l'occasion de m'adresser brièvement à vous ce soir. Je peux vous assurer qu'il y aura beaucoup moins de controverses dans la discussion qui s'en vient sur la section 17, par rapport à selon ce que vous venez de discuter.

Le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce a été établi par le gouvernement du Canada en 2018 dans le but de fournir un cadre national de réglementation aux professionnels du domaine des brevets et des marques de commerce. De 30 à 35 % d'entre eux sont avocats, mais pas tous, et, avant la création du collège, il n'y avait aucune réglementation professionnelle pour eux. Cela faisait partie de la stratégie du gouvernement pour promouvoir l'innovation et élargir et protéger la propriété intellectuelle sous toutes ses formes au Canada.

Le collège a donc été établi par loi. Les premiers membres du premier conseil d'administration ont été nommés en 2019. On a fait appel à moi vers le début de 2020 pour entreprendre la tâche de créer le collège, littéralement de A à Z — on mettait sur pied une entité à partir de rien —, et la loi a été promulguée le 28 juin de l'année dernière.

Comme pour toutes les nouvelles entités, surtout dans un domaine où le gouvernement fédéral n'avait pas d'expérience... Il n'y a que trois professions de compétence fédérale au Canada. Il y a le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté, que les membres du comité connaissent très bien, j'en suis sûr. On en a énormément parlé au Canada au cours des dernières années. Il y a aussi le minuscule collège des arpenteurs, qui fait aussi partie de ce projet de loi omnibus.

Quand le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce a commencé ses activités, nous avons cerné un certain nombre de secteurs où il manquait certaines choses à la loi et pour lesquels des protections supplémentaires étaient envisageables. Nous avons entamé des discussions avec le gouvernement — particulièrement avec Innovation, Science et Développement économique Canada, anciennement Industrie Canada — sur des solutions pour régler les écarts ou les lacunes, qui recouvrent deux catégories générales.

Dans cette section, il y a un ensemble de réformes en matière de gouvernance qui sont essentielles pour que le collège puisse fonctionner efficacement en tant qu'entité juridique. Par exemple, une disposition essentielle serait celle de l'immunité

college, especially in the area of discipline, is vital. It's common in all professional regulatory bodies that there's such protection afforded to those decision makers, and that was added.

There are some other fairly routine amendments which gave the board of directors the kind of power and authority that they require in order to operate a corporation.

Then there are a couple of other matters that allow, again, the college to just operate effectively.

The more significant amendments relate to the regulatory approach that the college is taking, and I want to stress that the college is committed to being a leading, best-in-class, modern and professional regulator. That is embedded in many of the structures that the college has, most notably that all the decision-making bodies of the college are made up of a majority of members of the public.

On the board of directors, the investigations committee and the discipline committee, more than 50% of the members are from the public rather than from the profession. That's unique and creates a degree of independence for the college that is vital.

Second, there's a very clear distinction between the governance, the board of directors and the other committees of the college with a requirement that none of the board participate in the regulatory work, per se. That's, again, crucial to create independence for the regulatory decision makers.

The second piece of Division 17 deals with a number of important changes to allow the complaints investigation and discipline system to operate most effectively. Key changes allow for some initial decisions to be made at the outset by the registrar, giving authority in emergency situations for the investigations committee to suspend or restrict the licence of a licensee, and, in both instances, with appropriate appeals.

Finally, the act enables the two leading regulatory committees, the investigations and discipline committees, to establish policies and rules of procedure for themselves so that they can operate most effectively.

We are well on our way to building what we do describe as a modern, risk-based and outcomes-focused public interest regulator. I could spend a lot of time describing each of those descriptors, but time doesn't allow, but this act advances that goal.

The Chair: Thank you very much.

légale pour les directeurs et les décideurs du collège, surtout dans le domaine de la discipline. Il est courant pour tous les organismes réglementaires professionnels d'offrir ce genre de protection à leurs décideurs, et cela a donc été ajouté.

Il y a aussi d'autres modifications plutôt courantes qui donnent au conseil d'administration le pouvoir et l'autorité dont il a besoin pour faire fonctionner l'organisation.

Puis, il y a deux ou trois autres choses qui, encore une fois, permettront au collège tout simplement de fonctionner efficacement.

Les modifications les plus importantes concernent l'approche réglementaire du collège, et je veux insister sur l'engagement du collège à être un organisme de réglementation de premier plan, de premier ordre, moderne et professionnel. Cet engagement est ancré dans un grand nombre des structures du collège, notamment le fait que tous les organes décisionnels du collège comprennent une majorité de membres du public.

Le conseil d'administration, le comité d'enquête et le comité de discipline sont composés à plus de 50 % de membres du public plutôt que de membres de la profession. C'est quelque chose d'unique, et cela donne au collège un certain niveau d'indépendance qui est vital.

Deuxièmement, il y a une distinction très claire entre la gouvernance, le conseil d'administration et les autres comités du collège, et il y a une exigence : aucun membre du conseil ne doit participer aux activités de réglementation proprement dites. Là encore, il s'agit d'un élément crucial pour que le collège soit indépendant des décideurs en matière de réglementation.

La deuxième partie de la section 17 concerne un certain nombre de changements importants qui vont améliorer l'efficacité du processus d'enquête sur les plaintes et du régime disciplinaire. Certains changements clés permettent au registraire de prendre des décisions préliminaires, conférant au comité d'enquête le pouvoir, dans certaines situations d'urgence, de suspendre ou de restreindre le permis d'un titulaire de licence. Dans les deux cas, il y a aussi des processus d'appels appropriés.

Enfin, la loi habilite les deux principaux comités réglementaires, le comité d'enquête et le comité de discipline, d'établir des politiques et des règles de procédure pour eux-mêmes, afin qu'ils puissent fonctionner le plus efficacement possible.

Nous sommes en bonne voie d'établir ce que nous décrivons comme étant un organisme de réglementation moderne, axé sur les risques et les résultats et voué à l'intérêt du public. Je pourrais passer énormément de temps à décrire chacune de ces caractéristiques, mais comme le temps nous est compté, je dirais que cette loi nous aide à atteindre ce but.

La présidente : Merci beaucoup.

James Cohen, Executive Director, Transparency International Canada: Madam Chair and members of the committee, thank you for inviting me to speak to you today.

Transparency International Canada is a registered charity and is the Canadian chapter of Transparency International, the world's leading anti-corruption movement.

In 2021, Transparency International Canada and our partners were pleased by the federal government's announcement to establish a publicly accessible registry of beneficial ownership by 2025.

We were very pleased to see that Finance Minister Freeland sped up this timeline to 2023 in this year's budget. In the budget announcement, Minister Freeland also stressed the importance of data verification for the registry and scalability for provinces. We applaud the government for these efforts and look forward to supporting the government in any way we can with thinking through technical and legislative components of establishing such a registry.

We were also pleased to see announcements by the government in the budget for a federal beneficial ownership property registry, the requirement for lenders issuing mortgages to adhere to anti-money laundering regulations and the beginning of the establishment of a financial crimes agency in Canada.

For today specifically, on components of Bill C-19, it is our understanding that the measures of data collection are the first step of establishing a registry. Specifically, Division 30 of Part 5 lays out the amendments to provide powers to allow the federal corporate registrar to collect beneficial ownership information from federally registered companies.

We recognize that these amendments are a necessary step to empower the federal corporate registry, and they will be followed by further technical legislation on implementing a registry in a later budget implementation act.

As noted, we are ready to be part of the consultation on the technical and legislative thinking and do hope the government will have an open and transparent consultation process.

While it would have been ideal to have an agreement in place with all provinces and territories already to work on the beneficial ownership registry with the federal government, we

James Cohen, directeur général, Transparency International Canada : Madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité, merci de m'avoir invité à discuter avec vous aujourd'hui.

Transparency International Canada est un organisme de bienfaisance enregistré ainsi que la section canadienne de Transparency International, le plus important mouvement anti-corruption au monde.

En 2021, Transparency International Canada et nos partenaires se sont réjouis lorsque le gouvernement fédéral a annoncé l'établissement, d'ici 2025, d'un registre de propriété effective accessible au public.

Nous avons été très heureux d'apprendre que la ministre des Finances, Mme Freeland, avait raccourci les délais, dans le budget de cette année, pour que cela soit fait en 2023. Dans son annonce sur le budget, la ministre Freeland a aussi insisté sur l'importance de la vérification des données du registre et de la mise à l'échelle pour les provinces. Nous applaudissons ces efforts du gouvernement et nous serons heureux d'aider le gouvernement de quelque façon que ce soit dans l'élaboration des composantes techniques et législatives qui serviront à créer ce registre.

Nous nous sommes aussi réjouis des annonces du gouvernement, dans le budget, relativement à la création d'un registre fédéral de la propriété effective, à l'obligation des prêteurs hypothécaires de se conformer à la réglementation contre le blanchiment d'argent et à l'ébauche de l'établissement d'un organisme de lutte contre les crimes financiers au Canada.

En ce qui concerne le sujet d'aujourd'hui précisément, les éléments du projet de loi C-19, nous croyons comprendre que les mesures de collecte de données sont la première étape de l'établissement du registre. Plus précisément, la section 30 de la partie 5 énonce les modifications habilitant le registraire fédéral des organisations à recueillir de l'information sur la propriété effective auprès des entreprises sous réglementation fédérale.

Nous reconnaissons que ces modifications sont une étape nécessaire pour donner les pouvoirs requis au registraire fédéral des organisations, et que d'autres mesures législatives techniques suivront pour mettre en œuvre le registre, dans une loi ultérieure d'exécution du budget.

Comme je l'ai mentionné, nous sommes disposés à participer à la consultation sur les aspects techniques et législatifs, et nous espérons que le gouvernement mettra en place un processus de consultation transparent et ouvert.

Même si l'idéal aurait été qu'un accord soit déjà en place avec toutes les provinces et tous les territoires pour qu'ils puissent commencer à travailler avec le gouvernement fédéral sur le

believe that it is okay for the federal government to take a leading role.

While not the focus of today's hearing, I would be remiss if I did not also address Division 31 of Part 5, dealing with economic sections. In Part 441, section 5.6 — Payment out of Proceeds Account — lays out the only purposes that the disposition of property forfeited by the government may be paid out towards. All the purposes listed are noble causes to pay out seized funds from kleptocrats who would hide their dirty money in Canada, including reconstruction of foreign states, restoration of international peace and security and the compensation of victims.

I would urge senators to also think of preventative measures that repurposed assets could go towards, including supporting local and global civil society and investigative journalists who fight corruption.

I would also note the importance of Canada establishing a publicly accessible beneficial ownership registry in order to make the goal of Division 31 of Part 5 possible. Without transparent beneficial ownership data and the resources to monitor that data, Canada will have an exceptionally difficult time actually seizing and freezing any assets that are the results of global kleptocracy.

The importance of beneficial ownership transparency is also required for effectively enforcing the proposed act in Division 12 of Part 5, the prohibition on the purchase of residential property by non-Canadians act.

Without beneficial ownership transparency for not just companies but trusts, as well as nominee transparency, there remain many loopholes for foreign individuals to mask their identities and purchase Canadian property.

At a \$10,000 fine for breaching this act, this will be seen as a slight cost of doing business for crooked individuals.

Thank you, and I'm happy to answer any questions.

The Chair: Thank you very much.

Marc Y. Tassé, Senior Advisor, Canadian Centre of Excellence for Anti-Corruption, and Professor, Faculty of Law and Telfer School of Management, University of Ottawa, as an individual: Madam Chair and members of the committee, I would like, first of all, to thank you for the opportunity to contribute to the committee review.

registre de la propriété effective, nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que le gouvernement fédéral joue un rôle directeur.

Même s'il ne s'agit pas de l'objet de la réunion d'aujourd'hui, je m'en voudrais de ne pas mentionner aussi la section 31 de la partie 5, concernant les sanctions économiques. Dans la partie 441, article 5.6 — Prélèvement sur le compte des biens saisis —, on énonce les seules fins auxquelles la disposition du bien confisqué par le gouvernement peut être utilisée. Toutes les fins énumérées sont nobles pour utiliser les fonds saisis aux kleptocrates qui voudraient cacher leur argent sale au Canada; il s'agit notamment de la reconstruction d'un État étranger, du rétablissement de la paix et de la sécurité internationale; et de l'indemnisation des victimes.

Je recommande fortement aux sénateurs de réfléchir également à des façons d'utiliser ces biens à des fins préventives, par exemple pour soutenir des organismes locaux et mondiaux de la société civile et les journalistes d'enquête, qui luttent contre la corruption.

Je voudrais aussi souligner l'importance pour le Canada de créer un registre de propriété effective accessible au public, afin qu'il soit possible d'atteindre l'objectif de la section 31 de la partie 5. Si nous n'avons pas de données transparentes sur la propriété effective ni de ressources pour surveiller ces données, le Canada aura énormément de difficultés à saisir et à geler les biens résultant de la kleptocratie mondiale.

La transparence en matière de propriété effective est aussi un élément important si nous voulons faire appliquer efficacement les dispositions législatives proposées à la section 12 de la partie 5, c'est-à-dire la Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens.

La transparence en matière de propriété effective doit s'appliquer aux entreprises, mais aussi aux fiducies et aux prête-noms, sinon les entités étrangères pourront toujours tirer parti des failles dans le système pour cacher leur identité et acheter des biens canadiens.

À 10 000 \$ d'amende pour une infraction à cette loi, ces personnes malhonnêtes se diront que ce n'est pas payer très cher pour faire des affaires.

Merci, et je serai heureux de répondre à toutes vos questions.

La présidente : Merci beaucoup.

Marc Y. Tassé, conseiller principal, Centre canadien d'excellence en anti-corruption et professeur, Faculté de droit et École de gestion Telfer, Université d'Ottawa, à titre personnel : Madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité, je veux tout d'abord vous remercier de cette occasion de contribuer à l'étude du comité.

[Translation]

My remarks will be in English, but I will be happy to answer your questions in French or English.

[English]

I have worked for the past 30 years as a forensic accountant and a law school professor at the University of Ottawa, and I'm an expert in combatting financial crime.

We all know that by money laundering, tax evasion and other financial crimes put Canadians at risk and put our economy at risk at the same time. It is essential that Canada make beneficial ownership more transparent in order to prevent and dissuade abuse from secretive beneficial owners hiding behind opaque corporations and trusts.

I totally support what Mr. Cohen just said about the fact that there are some loopholes; we need to keep in mind that Canada needs to send a clear message that it will not be a jurisdiction of choice for professional enablers that are paid millions to hide billions, because right now there are way too many chief loophole officers out there, and we need to change that.

I'm very happy that the government has committed to make the federal registry publicly accessible and also accelerated its implementation to the end of 2023.

Nevertheless, as was pointed out by Mr. Cohen, provinces and territories must come on board and must harmonize with the federal regime for it to be truly impactful.

It will be crucial that the federal government work with the provinces and territories to advance a national approach to a beneficial ownership registry similar to other countries, such as the United Kingdom.

It is also important that corporations be proactive in ensuring that the director of Corporations Canada is kept informed and that the public registry eventually be complete and accurate in a timely fashion. Why? Because companies that wish to abuse the system or evade sanctions can delay updating, recording and sending the information to the director by simply relying on the annual requirement and not taking proactive means to update the registry.

Therefore, in closing, I would like to thank you for your time, and I sincerely hope that my comments will be helpful in preventing abuse of private corporations and also put an end to Canada's reputation as the snow-washing capital of the world. Thank you very much, and I will be happy to answer any questions you may have.

[Français]

Mes propos seront faits en anglais, cependant je répondrai avec plaisir à vos questions en français ou en anglais.

[Traduction]

Cela fait 30 ans que je travaille comme comptable judiciaire et professeur de droit à l'Université d'Ottawa, et je suis un expert dans la lutte contre les crimes financiers.

Nous savons tous que le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et les autres crimes financiers constituent un danger pour les Canadiens ainsi que pour notre économie. Il est essentiel que le Canada rende plus transparente la propriété effective afin de prévenir et de décourager les abus par des propriétaires effectifs obscurs qui se cachent derrière des entreprises et des fiducies opaques.

Je suis totalement d'accord avec ce que M. Cohen vient tout juste de dire sur les failles du système; ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que le Canada doit envoyer un message clair : le Canada ne sera pas un pays de choix pour les complices professionnels qui empochent des millions pour cacher des milliards, parce que, présentement, il y a beaucoup trop de dirigeants principaux des failles, et nous devons y remédier.

Je suis très heureux de savoir que le gouvernement s'est engagé à rendre le registre fédéral accessible au public et qu'il a raccourci les délais de mise en œuvre pour que ce soit fait d'ici la fin de 2023.

Néanmoins, comme l'a souligné M. Cohen, les provinces et les territoires doivent participer à l'effort pour être en harmonie avec le régime fédéral, si nous voulons que cela donne des résultats concrets.

Il sera crucial que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et les territoires pour faire adopter une approche nationale pour un registre de la propriété effective, comme il y en a dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni.

Il est tout aussi important que les entreprises soient proactives et qu'elles veillent à ce que la direction de Corporations Canada soit tenue informée et que le registre public soit, à terme, complet et exact, et ce, en temps opportun. Pourquoi? Parce que les entreprises qui veulent abuser du système ou éviter les sanctions peuvent retarder la mise à jour, l'enregistrement et l'envoi d'information à la direction, simplement en se conformant à l'exigence annuelle et en ne prenant pas des mesures proactives pour la mise à jour du registre.

Donc, en conclusion, j'aimerais vous remercier de votre temps, et j'espère sincèrement que mes commentaires seront utiles pour prévenir les abus par les entreprises privées et aussi pour défaire la réputation du Canada comme capitale mondiale du blanchiment à la neige. Merci beaucoup, et je serai heureux de répondre à toutes vos questions.

The Chair: Thank you all very much. That is all very, very helpful.

We will begin our questioning with Senator Deacon, the deputy chair. I will take my leave and he will handle the questions going forward.

Senator Colin Deacon (*Deputy Chair*) in the chair.

The Deputy Chair: Thank you, chair, and thank you, witnesses. I have to say, Mr. Cohen and Mr. Pink, you both deserve a gold medal for your ability to cause legislative change within one year of legislation being introduced. I don't think that's ever happened in the history of this country, and so I think there's going to be a number of us wondering how on earth you've accomplished that.

If I can, I'm going to direct my question to a fellow Nova Scotian, Mr. Pink. I'm quite surprised by the very prescriptive nature of the legislation versus regulations enabled by the legislation. Can you explain to us why that is the case and why there couldn't have been a different approach taken? Thank you.

Mr. Pink: I think, senator, there could have been a different approach, but this was the approach that the department took in developing this. The college is independent, and as a result of that we're not on the inside of the legislative drafting process. There are many things that the college would have liked to have seen and that I personally would have liked to have seen added to this legislation, and I acknowledge that it's quick and early in the life of the college.

I see this as an iterative approach and that, as we establish our reputation and our practices, there will be greater room for things to be done through subordinate legislation as opposed to prescription in the statute. There are a variety of ways of approaching regulation, and the department chose this one.

The Deputy Chair: So you don't have a sense of why this was done in this manner? Did you not question that, or were you not provided information as to why this direction was taken?

Mr. Pink: We didn't see the language until the bill was introduced.

The Deputy Chair: Interesting. Thank you very much and thank you for your work in that regard.

Senator Woo: For Mr. Pink, I note the innovation that you will have at least half or more than half of members of the public sitting on your investigations and disciplinary committees. Will it be difficult to find individuals to be on those committees who

La présidente : Merci beaucoup. Tout cela nous est très, très utile.

Nous allons commencer la période de questions avec le sénateur Deacon, le vice-président. Je dois partir, et c'est lui qui s'occupera de gérer les questions à partir de maintenant.

Le sénateur Colin Deacon(*vice-président*) occupe le fauteuil.

Le vice-président : Merci, madame la présidente, et merci aux témoins. Je dois dire, messieurs Cohen et Pink, que vous méritez tous les deux une médaille d'or pour votre capacité de provoquer des modifications législatives, moins d'un an après l'adoption de la loi. Je ne crois pas que cela ne soit jamais arrivé dans l'histoire de notre pays, et je pense que beaucoup d'entre nous seraient intéressés de savoir comment diable vous y êtes arrivés.

Si vous me le permettez, je vais adresser ma question à M. Pink, Néo-Écossais comme moi. J'ai été très surpris de voir à quel point les lois sont prescriptives par rapport à la réglementation qui découle de ces lois. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il en est ainsi et pourquoi nous n'aurions pas pu prendre une approche différente? Merci.

M. Pink : Je pense, monsieur le sénateur, qu'on aurait pu prendre une approche différente, mais le ministère, dans son processus d'élaboration, a choisi de procéder ainsi. Le collège est indépendant, ce qui veut dire que nous sommes à l'extérieur du processus de rédaction législative. Il y a beaucoup de choses que le collège ainsi que moi-même personnellement aurions aimé voir ajouter au projet de loi, et je reconnais que cela a été rapide, et que le collège existe depuis peu de temps.

À mes yeux, c'est une approche itérative et, à mesure que nous établissons notre réputation et nos pratiques, nous aurons plus de latitude pour faire les choses par l'entremise de lois subordonnées, plutôt que par des dispositions prescriptives dans la loi. Il y a toutes sortes d'approches qu'on peut prendre par rapport à la réglementation, et le ministère a choisi celle-là.

Le vice-président : Donc, vous n'avez pas une idée sur la raison pour laquelle cela a été fait ainsi? Vous ne vous êtes pas posé de question, ou est-ce qu'on ne vous a pas donné d'information sur les raisons pour lesquelles cette approche a été choisie?

M. Pink : Nous n'avons pas vu le libellé du projet de loi, jusqu'à ce qu'il soit présenté.

Le vice-président : Intéressant. Merci beaucoup, et merci de votre travail à cet égard.

Le sénateur Woo : Monsieur Pink, je note qu'une caractéristique novatrice est qu'au moins la moitié ou plus de la moitié des membres de vos comités d'enquête et de discipline sont des membres du public. Aurez-vous de la difficulté à

have the knowledge and experience to do investigations and to subsequently adjudicate?

Perhaps I should pause, depending on how long your answer is. If there's time, I'll go to a second question for Mr. Cohen.

Mr. Pink: I'll be very brief. We've engaged in a national recruitment process for all our committees, and we have been overwhelmed with the quality of individuals who are prepared to come forward and provide their talent and expertise in the work of the college.

This particular initiative of government in terms of protecting and advancing IP, its role in the economy and a range of related issues are very intriguing for literally dozens of Canadians, very well-qualified people who have joined our committees. We will appoint our first committees next week, and their names will be in the public domain, and you and your colleagues will see how incredibly lucky we are to have people with such knowledge and skills.

Senator Woo: Thank you, Mr. Pink, that's very encouraging good news that you've shared with us.

For Mr. Cohen, on the freezing, seizing and repurposing provisions of the budget implementation act, these provisions go beyond what our colleague Senator Omidvar had proposed in her parallel private member's bill in that the seizing, freezing and repurposing provisions extend not just to individuals but also to entities; in other words, corporations, state-owned organizations and even the central bank.

Do you support that extension of the provisions, and would you agree that it's desirable to also seize, freeze and repurpose assets of entities that, in theory, belong to the country as a whole and not just to individual kleptocrats?

Mr. Cohen: Thank you for the question, senator. I would have to think further on that. Today, as I was preparing for Division 30, I just happened to review the whole bill and came across that one section looking at the emergency seizures act. I would have to think further to give a proper answer.

Senator Woo: Fair enough. You baited me, and I took the bait, but fair enough. Thank you.

[Translation]

Senator Gignac: My question is for Mr. Tassé.

trouver pour siéger à ces comités des gens qui ont les connaissances et l'expérience nécessaires pour mener des enquêtes et ensuite rendre une décision?

Je devrais peut-être m'arrêter, au cas où vous avez une longue réponse. S'il me reste du temps, je vais avoir une deuxième question pour M. Cohen.

M. Pink : Je serai très bref. Nous avons lancé un processus de recrutement à l'échelle nationale pour l'ensemble de nos comités, et nous avons été ébahis par la qualité des gens qui étaient prêts à participer et à mettre leur talent et leur expertise au service du collège.

Il y a littéralement des dizaines de Canadiens qui sont très intéressés par cette initiative particulière du gouvernement qui vise à protéger et à promouvoir la propriété intellectuelle, en plus de jouer un rôle dans l'économie et dans tout un éventail d'autres dossiers connexes; ce sont des gens très qualifiés qui se sont joints à nos comités. Nous allons nommer les membres de nos premiers comités la semaine prochaine, et leurs noms seront accessibles au public, et vos collègues et vous pourrez voir à quel point nous avons de la chance d'avoir des gens possédant autant de connaissances et de talents.

Le sénateur Woo : Merci, monsieur Pink, ce sont de bonnes nouvelles très encourageantes que vous avez pour nous.

Monsieur Cohen, en ce qui concerne les dispositions de la Loi d'exécution du budget sur le blocage, la saisie et la réaffectation, ces dispositions vont plus loin que ce que notre collègue, la sénatrice Omidvar, avait proposé dans son projet de loi d'initiative parlementaire parallèle, étant donné que les dispositions sur la saisie, le blocage et la réaffectation ne visent pas seulement les particuliers, mais aussi les entités; en d'autres mots, les entreprises, les sociétés d'État et même la banque centrale.

Êtes-vous en faveur de cet élargissement des dispositions, et seriez-vous d'accord pour dire que c'est une bonne chose de pouvoir aussi saisir, bloquer et réaffecter les biens des entités qui, théoriquement, appartiennent à tout le pays et pas seulement à des kleptocrates individuellement?

M. Cohen : Merci de la question, monsieur le sénateur. Je vais devoir y réfléchir davantage. Aujourd'hui, pendant que je me préparais à discuter de la section 30, j'ai fini, tout bonnement, par examiner tout le projet de loi, et je suis tombé sur cet article concernant la loi sur les saisies d'urgence. Je vais devoir y réfléchir davantage pour vous donner une réponse appropriée.

Le sénateur Woo : D'accord. Vous m'avez tendu un piège, et je suis tombé dans le panneau, bien joué. Merci.

[Français]

Le sénateur Gignac : Ma question s'adresse à M. Tassé.

If I understand correctly, access to this public registry will increase transparency and also, I believe, Canadians' confidence in the system. You gave the example of the United Kingdom, but was Canada one of the lowest ranked, on a scale of one to ten? Are there examples of scandals or other things we might have seen in recent years, as a result of which we could avoid this kind of situation? Thank you.

Mr. Tassé: Thank you for your question.

To answer your question as to where Canada stood, I would say that on a scale of one to ten, Canada stood at about four or five. We were not really champions in our field. We were having some problems.

First, you all know that it is very easy to incorporate a company; it takes 15 minutes. It's easier to incorporate a company than to get a library card.

Second, when we don't know who the ultimate beneficiary is, if nominees are used, the danger is that if the nominee is a lawyer, we will never be able to know who the ultimate beneficiary is because the lawyer will tell you they can't say, because of professional privilege. So therein lies a problem. If we want to follow the money, if we want to know where the money went to create the company, when lawyers' trust accounts are used, it becomes impossible. It's more than improbable, it's impossible — the lawyer won't tell you. We have witnessed various situations. At present, we impose sanctions on people, but what are we going to sanction? We're going to impose sanctions on what we know belongs to those people, from the registries. If the person uses a nominee or the nominee is a lawyer, we will never know who the person is.

We've had lots of scandals. A lot of Canadian companies, jewels in the Canadian or Quebec crown, have unfortunately been named for the wrong reasons. They had used shell companies that were owned by nominees, and the nominees were lawyers in countries like Switzerland. There was really no way of knowing who the ultimate beneficiary was. Facilitation payments and bribes have always been very attractive, very unfortunately.

[English]

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Tassé.

Senator Loffreda: I'll continue on anti-corruption, and my question is for James Cohen, and maybe we can get his opinion with the view from Transparency International Canada.

Si je comprends bien, l'accès à ce registre public va augmenter la transparence et, je crois bien, la confiance des Canadiens envers le système. Vous avez donné l'exemple du Royaume-Uni, mais est-ce que le Canada, sur une échelle de 1 à 10, était parmi les derniers de classe? Comment se situait le Canada dans le cadre de ce changement? Y a-t-il des exemples de scandales ou d'autres choses qu'on aurait vus au cours des dernières années, grâce auxquels on pourrait éviter ce genre de situation? Merci.

M. Tassé : Merci beaucoup de votre question.

Pour répondre à votre question quant à savoir où le Canada se situait, je vous dirais que sur une échelle de 1 à 10, le Canada se situait à environ 4 ou 5. On n'était pas vraiment des champions dans notre domaine. On éprouvait certains problèmes.

Premièrement, vous savez tous que c'est très facile d'incorporer une compagnie, cela prend 15 minutes. C'est plus facile d'incorporer une compagnie que d'avoir une carte de bibliothèque.

Deuxièmement, lorsqu'on ne sait pas qui est le bénéficiaire ultime, si on utilise des prête-noms, le danger c'est que si le prête-nom est un avocat ou une avocate, on ne pourra jamais savoir qui est le bénéficiaire ultime parce qu'il vous dira qu'il ne peut pas le mentionner en vertu du secret professionnel. Donc, cela pose problème. Si on veut suivre la trace de l'argent, si on veut savoir où est allé l'argent pour créer la compagnie, alors qu'on utilise les comptes en fiducie des avocats et des avocates, cela devient impossible. C'est plus qu'improbable, c'est impossible — l'avocat ne vous le dira pas. On a été témoins de différentes situations. En ce moment, on impose des sanctions contre des gens, mais qu'est-ce qu'on va sanctionner? On va imposer des sanctions sur ce que l'on sait qui appartient à ces gens, selon les registres. Si la personne utilise un prête-nom et que ce prête-nom est un avocat ou une avocate, on ne saura jamais qui elle est.

On a eu plein de scandales. Beaucoup de compagnies canadiennes, des fleurons canadiens ou québécois, ont malheureusement été nommées pour les mauvaises raisons. On avait utilisé des sociétés-écrans à l'étranger, qui étaient détenues par des prête-noms et ceux-ci étaient des avocats ou des avocates dans des pays comme la Suisse. On ne pouvait pas vraiment savoir qui était le bénéficiaire ultime. Les paiements de facilitation et les pots-de-vin ont toujours été très attrayants, bien malheureusement.

[Traduction]

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Tassé.

Le sénateur Loffreda : Je vais poursuivre sur le thème de la lutte anti-corruption, et ma question est pour M. James Cohen. Peut-être que nous pourrions avoir son opinion et le point de vue de Transparency International Canada.

The government argues that the amendments to the Canada Business Corporations Act are being proposed in order to avoid having anonymous Canadian shell companies being used to conceal the true ownership of assets and making them vulnerable to misuse for illegal activities.

In your opinion, how much of an issue might this be here in Canada? Is there any data that shows Canadian businesses are vulnerable to such illegal activities? Do you feel these amendments adequately address this issue?

Mr. Cohen: Thank you for the question, senator. I'm going to start by saying there is no silver bullet to solving corruption or anti-money laundering. While something is a highly valuable tool, it will not be the tool to stop everything. I want to make sure that is crystal clear.

In terms of whether it is a problem in Canada, yes, absolutely. Canadian intelligence has estimated that between \$43 billion and \$114 billion a year is laundered through Canada. Through Transparency International Canada's own studies, we looked at real estate markets in Vancouver and the Greater Toronto Area. In 2016 in Vancouver we looked at the 100 most valuable properties in the greater Vancouver area, finding that in almost 50% of cases no one knows who the owners are. They're either through offshore companies or even Canadian companies, nominees or trusts, and some of these are linked to money laundering cases. The RCMP themselves have cited that the anonymous use of corporations is one of the most often used tools for money laundering crimes.

Within the Greater Toronto Area, we looked at real estate transactions between 2008 and 2018 as part of a risk assessment. We were not looking at the actual amount of money that has been laundered — because that is very difficult to do — but the risk assessment of the amount of money and the proportion of corporations buying real estate in the GTA. This is a very high number that should be concerning for Ontarians and Canadians writ large because this is a national issue. You can't address it, say, with the Cullen Commission in British Columbia and think that we have clamped down on our issue.

To repeat what Marc Tassé and I have said, while it's great that the federal government is taking a leadership role in establishing the registry, it is also very good that they will make this scalable. Had they just waited for the provinces to come on board, maybe this would be delayed. Hopefully, we will see a number of provinces jump on board. Quebec has already passed legislation for beneficial ownership information on their corporate registry. We definitely hope that the Government of Quebec will harmonize with the federal government.

Le Canada soutient que les modifications proposées à la Loi canadienne sur les sociétés par actions ont pour but d'éviter que des sociétés fictives canadiennes anonymes servent à cacher à qui appartiennent vraiment les biens, qui seraient ainsi vulnérables à une utilisation abusive à des fins illégales.

À votre avis, dans quelle mesure est-ce un problème, ici au Canada? Y a-t-il des données qui montrent que les entreprises canadiennes sont vulnérables à l'égard de ce genre d'activités illégales? Croyez-vous que ces modifications sont appropriées, compte tenu du problème?

M. Cohen : Merci de la question, monsieur le sénateur. Tout d'abord, je dirais qu'il n'y a aucune solution miracle au problème de la corruption et du blanchiment d'argent. Même un outil extrêmement efficace ne pourra pas tout régler. Je veux que ce soit absolument clair.

Est-ce que c'est un problème au Canada? Oui, tout à fait. Selon le renseignement canadien, il est estimé qu'entre 43 milliards et 114 milliards de dollars sont blanchis annuellement au Canada. Transparency International Canada a réalisé ses propres études, et nous avons examiné les marchés immobiliers de Vancouver et de la région du Grand Toronto. En 2016, à Vancouver, nous avons examiné les 100 propriétés ayant le plus de valeur, dans la région du Grand Vancouver, et avons constaté que, dans presque 50 % des cas, personne ne sait qui sont les propriétaires. Il s'agit soit de sociétés étrangères ou même de sociétés canadiennes, de prête-noms et de fiducies, et certaines d'entre elles sont liées à des affaires de blanchiment d'argent. La GRC elle-même a déclaré que le recours anonyme à des sociétés est l'un des outils les plus fréquemment utilisés pour les crimes de blanchiment d'argent.

Dans la région du Grand Toronto, nous avons examiné les transactions immobilières entre 2008 et 2018, dans le cadre d'une évaluation du risque. Nous n'avons pas regardé les véritables sommes d'argent qui ont été blanchies — parce que c'est très difficile à faire —, mais nous avons évalué le risque lié aux sommes d'argent et à la proportion des sociétés qui achètent de l'immobilier dans la région du Grand Toronto. Il y en a énormément, et cela devrait préoccuper les Ontariens et, de façon générale, les Canadiens, parce que c'est un enjeu national. Ce n'est pas un problème qu'on peut régler, disons, seulement avec la Commission Cohen en Colombie-Britannique, en pensant que cela a réussi à arrêter notre problème.

Pour répéter ce que Marc Tassé et moi-même avons dit, même si c'est une excellente chose que le gouvernement fédéral ait décidée de jouer un rôle directeur en établissant le registre, c'est aussi une très bonne chose qu'il veuille le mettre à l'échelle. S'il avait simplement attendu que les provinces décident d'embarquer, peut-être que le travail aurait été retardé. Nous espérons qu'un certain nombre de provinces vont embarquer. Le Québec a déjà adopté une loi concernant l'information sur la propriété effective dans son registre des entreprises. Nous

We certainly hope that after the Cullen Commission is completed the Government of British Columbia will see fit to green-light a corporate beneficial ownership registry in line with the federal government. We hope to see other provinces align as well.

Senator Marshall: I will continue with the beneficial ownership registry. Perhaps Mr. Cohen and Mr. Tassé can answer my questions.

Last year, Mr. Cohen, when you testified I had to go back through previous budgets. I went back as far back as 2017, so every year the government has made a commitment towards addressing money laundering and the ownership registry. I am hoping we are getting closer. There are a couple of things that a departmental official mentioned when we met with her last week that I would like your opinion on.

First, she was saying that the objective of the beneficial ownership registry is to enable transparency around the beneficial owners of companies that are regulated under the Canada Business Corporations Act.

I know, Mr. Cohen, you kind of addressed that when you responded to Senator Loffreda, but I would like to hear both of your views on that because if the provinces don't come on-side then the purpose of the registry will be undermined. I would like to hear your views of it again, and also those of Mr. Tassé.

The other question I have is that the government set the deadline for the end of 2023 to have the registry in place. I would like to hear your views as to whether you see that as a practical deadline. She had indicated they still have to do systems development and get the provinces on-side, et cetera, but that's not my area of expertise, so I would be interested in hearing both your views on those two questions. Thank you very much.

Mr. Cohen: Thank you, senator. On the issue of provinces and the federal government, just to reiterate, the federal registry is only the fourth- or fifth-largest corporate registry in the country. If the federal government made a registry on its own and we stopped there, that would not be effective in addressing our money laundering problem in Canada. You need the provinces — especially the big provinces of Ontario, B.C., Quebec and Alberta — but you also need the small provinces. Let's remember that for our neighbours south of the border, some of the worst secrecy jurisdictions in the U.S. are small states such as Delaware, South Dakota and Nevada.

espérons vraiment que le gouvernement du Québec harmonisera cela avec le gouvernement fédéral.

Nous espérons évidemment que, quand la Commission Cullen aura terminé ses travaux, le gouvernement de la Colombie-Britannique se dira qu'il est temps de mettre en place un registre des sociétés sur la propriété effective, qui s'aligne sur le gouvernement fédéral. Nous espérons que d'autres provinces vont s'aligner elles aussi.

La sénatrice Marshall : Je vais poursuivre sur le thème du registre de la propriété effective. Peut-être que M. Cohen et M. Tassé pourront répondre à mes questions.

Monsieur Cohen, l'année dernière, quand vous avez témoigné, j'ai dû retourner consulter les budgets précédents. Je suis remontée jusqu'en 2017, et chaque année, le gouvernement s'engageait à lutter contre le blanchiment d'argent et à créer un registre de propriété. J'espère que nous approchons du but. La semaine dernière, une représentante du ministère a témoigné, et il y a deux ou trois de ses déclarations sur lesquelles j'aimerais avoir votre opinion.

D'abord, elle a dit que l'objectif du registre de la propriété effective était d'assurer la transparence en ce qui concerne les propriétaires effectifs des entreprises qui sont assujetties à la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Je sais, monsieur Cohen, que vous avez effleuré le sujet quand vous avez répondu au sénateur Loffreda, mais j'aimerais connaître votre opinion à tous les deux, parce que, si les provinces décident de ne pas coopérer, cela va miner l'efficacité du registre. J'aimerais entendre encore une fois vos commentaires là-dessus, et aussi ceux de M. Tassé.

Mon autre question porte sur le fait que le gouvernement a fixé la date limite pour l'établissement du registre à la fin de 2023. J'aimerais savoir si, selon vous, ce délai est réaliste. La représentante du ministère a dit qu'il leur restait toujours à élaborer les systèmes et à obtenir la collaboration des provinces, et cetera, mais ce n'est pas mon domaine d'expertise, alors je serais intéressée à connaître votre opinion à tous les deux sur ces questions. Merci beaucoup.

M. Cohen : Merci, madame la sénatrice. En ce qui concerne les provinces et le gouvernement fédéral, pour réitérer, le registre fédéral arrive au quatrième ou au cinquième rang en importance, parmi les autres registres des entreprises au pays. Si le gouvernement fédéral créait un registre à lui seul et s'arrêtrait là, ce ne serait pas une solution efficace pour atténuer nos problèmes de blanchiment d'argent au Canada. Nous avons besoin des provinces — en particulier les grandes provinces comme l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec et l'Alberta —, mais aussi des petites provinces. Rappelez-vous que chez nos voisins du Sud, certaines des pires administrations

This is the problem. You can't take this as an isolated, localized issue. You have to look at it from a national perspective and even an international perspective. I will say that on the need to get the provinces on board.

In terms of the 2023 deadline, we were exceptionally pleased to see the government speed up the deadline from 2025. It is possible the consultations will happen this summer to get legislative proposals in place. Our coalition, along with our partners at Canadians for Tax Fairness and Publish What You Pay Canada, has been looking, for a number of years, as you said, since the government made these announcements, to develop technical proposals, look at the privacy implications of the registry and make legislative proposals. We're more than happy to contribute to and participate in consultations to get this ready for 2023.

Mr. Tassé: If I may add to what Mr. Cohen was saying, it will increase the transparency for sure. The only issue once again is here we're talking risk mitigation; we cannot talk about risk elimination. If bad actors continue to use nominees, how will we be any further ahead with that registry? If the professionals such as accountants act as nominees, then they have to report it. But what if the nominees are lawyers? You will end up with a registry that will make you a list of lawyers. You might have a situation where there are 276 companies that all have the same head office, which is a law firm, and the same lawyer as the director, so it's really questionable.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Tassé. That was a very important final point, so I'm glad you made sure to add that in.

[Translation]

Senator Massicotte: I would just like to say something to Mr. Cohen and Mr. Tassé, to begin: Congratulations, because the corporate registry is so important for our image and our situation; hats off to you. I encourage you and congratulate you. Don't give up. I know what kind of a threat this can be.

[English]

Let me ask a question of Mr. Cohen. We talked about the freezing of assets in recent cases of Russia and so on. There was a program on television last week where they were actually talking about that law which already exists in the United States. It's not as simple as what we would like to believe. To my comfort, it's not as simple as we would like to believe. Today

au chapitre du manque de transparence sont les petits États des États-Unis, comme le Delaware, le Dakota du Sud et le Nevada.

Le problème est là. Vous ne pouvez pas traiter cela comme un problème isolé et local. Il faut avoir une perspective nationale et même internationale. Voilà ce que j'ai à dire sur la nécessaire collaboration des provinces.

En ce qui concerne la date limite de 2023, nous avons été on ne peut plus heureux d'apprendre que le gouvernement avait raccourci le délai prévu au départ pour 2025. C'est possible que les consultations aient lieu durant l'été, pour préparer les propositions législatives. Notre coalition, avec nos partenaires de Canadiens pour une fiscalité équitable et Publiez ce que vous payez Canada, se penche depuis des années, comme vous l'avez dit, depuis les annonces du gouvernement, sur l'élaboration de propositions techniques; nous avons aussi examiné l'incidence du registre sur la protection des renseignements personnels et nous avons élaboré des propositions législatives. Nous sommes plus qu'heureux de contribuer et de participer aux consultations pour que ce soit prêt en 2023.

M. Tassé : Si je peux ajouter quelque chose à ce que M. Cohen disait, cela va évidemment accroître la transparence. Seulement, je le redis, nous parlons ici d'atténuation des risques; on ne peut pas parler de leur élimination. Si les mauvais éléments continuent d'utiliser des prête-noms, quel sera l'avantage d'avoir ce registre? Si les professionnels, comme les comptables, agissent comme prête-noms, ils doivent le déclarer. Mais qu'arrive-t-il si les prête-noms sont des avocats? Vous allez vous retrouver avec un registre rempli d'avocats. Au bout du compte, peut-être que vous aurez 276 entreprises qui ont toutes le même siège social, un cabinet d'avocats, avec le même avocat comme directeur, ce qui est donc assez discutable.

Le vice-président : Merci, monsieur Tassé. Vous avez soulevé un point très important à la fin, et je suis content que vous ayez ajouté cela.

[Français]

Le sénateur Massicotte : J'aimerais juste faire un commentaire, au départ, à M. Cohen et M. Tassé : mes félicitations, parce que ce registre d'entreprises est tellement important pour notre image et notre réalité; je vous lève mon chapeau. Je vous encourage et je vous félicite. Il ne faut pas lâcher. Je sais à quel point cela peut être une menace.

[Traduction]

J'ai une question à poser à M. Cohen. Nous avons parlé du blocage des biens dans des cas récents, par rapport à la Russie, et ainsi de suite. Il y avait une émission à la télévision la semaine dernière où on discutait de ce genre de loi qui existe déjà aux États-Unis. Ce n'est pas aussi simple qu'on aimerait le croire. Cela me rassure que ce ne soit pas aussi simple qu'on aimerait le

our disfavour is with Russia, but we see the dislike for our enemies all the time.

In this case, the program was saying that, in spite of the law existing in the United States to allow them to seize the assets, for them to gain real beneficial control of the asset or the yacht or whatever, international law does not permit that you take away the asset and then you run away with it.

You have to prove that it was actually bought or possession was gained by legal means, which means it seems to be a lot more complicated than we think it is. Frankly, I think it's a good idea because otherwise everyone will accuse every other country of the fact that, no, this is an asset. "You're not a good fellow, so you must have stolen it and I'm going to take it all." You can't live that way. Do you want to comment and clarify that? It seems to be totally contrary to what Canadians are thinking.

Mr. Tassé: You brought in a really good point: Where did the money come from? If you want to seize something, you need to prove where the money came from — that it came from an illicit source. The biggest challenge is all about where the money comes from. You tried to follow the money and, oh, the money came from the trust account of a lawyer. Now you've hit a dead end because you cannot know how the money came to be in the trust account of the lawyer. On the other hand, if they used their bank account and transferred the amount without going through the lawyer's trust account, and they're not using the lawyer as a nominee, then — that's right — this new registry will help us identify where the director is and still be able to go ahead and maybe seize some of those assets.

But right now, that's the problem with international law. When we say to listen to the lies and follow the money trail, now we have an issue because the money trail has hit a dead end. That's the biggest challenge.

Mr. Cohen: Thank you for the question. I couldn't speak to the specific law on jurisdiction — about being able to go after assets jurisdictionally. That said, to Professor Tassé's point about the resources and technical tools required, I would take this opportunity to talk about the beneficial ownership registry as one tool we need if we want to even investigate, as you say, and show the evidence that we are, in fact, seizing assets that are tied to kleptocracy and make that paper trail.

Also, Canada needs to better fund its white-collar crime investigative powers. There has been a large focus on the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, or FINTRAC, over the years. It is perfectly appropriate to fund FINTRAC, but we also have to support funding for the RCMP to conduct proper investigations and for our securities regulators

croire. Aujourd'hui, c'est la Russie qui est impopulaire, mais nous avons d'autres ennemis tout le temps.

Dans l'émission que j'ai mentionnée, on disait que, malgré les lois qui existent aux États-Unis qui permettent la saisie de biens, même si les États-Unis voulaient avoir la propriété effective du bien ou du yacht ou de quoi que ce soit d'autre, le droit international ne leur permet pas de prendre le bien et de s'en tirer comme ça.

Il faut prouver que le bien a vraiment été acheté ou est possédé légalement, ce qui veut dire que c'est beaucoup plus complexe qu'on le pense. Franchement, je crois que c'est une bonne chose, parce que sinon, tout le monde accuserait n'importe quel autre pays en disant non, c'est un bien. « Vous n'êtes pas une bonne personne, vous avez dû voler ce bien, alors je vais tout prendre. » On ne peut pas vivre ainsi. Avez-vous des commentaires à faire là-dessus, ou des éclaircissements à donner? Cela semble vraiment aller à l'encontre de ce que les Canadiens pensent.

M. Tassé : Vous soulevez un excellent point : d'où est venu cet argent? Si vous voulez saisir quelque chose, vous devez établir d'où l'argent est venu, qu'il est venu d'une source illicite. Toute la difficulté est de trouver d'où vient l'argent. Vous suivez l'argent et, oh, il est venu du compte en fiducie d'un avocat. Vous êtes donc dans une impasse, parce que vous ne pouvez pas savoir comment cet argent est arrivé dans le compte en fiducie de cet avocat. Par contre, si l'argent est transféré dans un compte bancaire sans passer par le compte en fiducie de l'avocat, qu'ils se servent de cet argent, et que cet avocat n'agit donc pas comme prête-nom, alors — effectivement —, le nouveau registre nous aidera à savoir où est le directeur et nous pourrons aller de l'avant et peut-être saisir certains de ces biens.

Mais pour l'instant, le problème tient au droit international. On dit d'écouter les mensonges et de suivre la piste de l'argent, mais c'est maintenant un problème parce que, quand on suit la piste, on arrive dans un cul-de-sac. C'est la principale difficulté.

M. Cohen : Merci de la question. Je ne peux pas me prononcer sur les lois spécifiques relativement aux administrations, à la saisie de biens, d'une administration à l'autre. Cela dit, pour faire un lien avec ce que M. Tassé a dit sur les ressources et les outils techniques nécessaires, j'aimerais profiter de l'occasion pour dire que le registre de la propriété effective est un outil dont nous avons besoin si nous voulons même pouvoir enquêter, comme vous le dites, et avoir des preuves pour démontrer que nous saisissons effectivement des biens liés à la kleptocratie et que nous avons cette piste documentaire.

Aussi, le Canada doit mieux financer les pouvoirs d'enquête sur les crimes en col blanc. On a beaucoup mis l'accent sur le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE, au fil des ans. C'est tout à fait approprié de financer le CANAFE, mais nous devons aussi donner du financement à la GRC pour qu'elle puisse mener correctement

and our investigators. It's not just a matter of funding, but of human resource structuring. I've been seeing articles from the RCMP that they are looking to laterally hire experts on financial crime, which is excellent and something they need to do. I hope that Public Safety Canada's reviews, as was noted in the budget, that look into a financial crime agency dig into these kinds of root- and systems-level issues that we've been facing over the years. I hope that we can have the opportunity to direct them to properly conduct these kinds of investigations, as you rightfully say.

Senator Massicotte: Mr. Cohen, in answer to my question, you said you have to prove that it's part of the oligopoly system of Russia. But just because you may be a member of — our communications companies in Canada are oligopolies, but we don't put them in jail.

You have to do more than simply prove they're part of that circle. You have to prove that the asset was bought with illegal funds or maybe lost funds. Isn't that the case? We use those words very loosely, but is that not the case?

Mr. Cohen: I didn't say that it's just for oligopolies. I'm referring to all kleptocracy, and that does connect specifically to corruption and to actually abusing one's position of power and stealing from the state, whether it's Russia or another country. I'm not specifying any country; I'm looking at this from a very systems-level perspective. We need the resources to look at the kleptocratic individuals, and, as Mr. Tassé has been emphasizing, their enablers have to be held accountable for allowing the kleptocracy to happen.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Cohen.

Senator Yussuff: Let me first thank our two witnesses.

For all the people who have been working and trying to get this registry set up, it has been many years in the making to see the first part of this starting to happen, and we can all feel excited that something good is happening. But there is a huge gap between what the registry will provide in terms of information and, of course, the challenge of how that information will be used in a way to deal with some of the issues that have been brought forward by law enforcement agencies and others in regard to Canada being a haven for money laundering and corrupt individuals using this country as a safe haven for their crimes.

Going forward, given the role of the director once he or she is appointed, do you see the director having the authority to share the information they receive broadly with other agencies in

ses enquêtes, et aussi à nos organismes de réglementation des valeurs mobilières et à nos enquêteurs. Ce n'est pas seulement une question de fonds, c'est aussi une question de structure des ressources humaines. J'ai lu les articles de la GRC, et elle cherche de façon latérale à embaucher des experts en criminalité financière, et c'est excellent; c'est quelque chose qu'elle doit faire. J'espère que les examens de Sécurité publique Canada, comme il est indiqué dans le budget, sur la possibilité d'un organisme de lutte contre les crimes financiers, vont aussi creuser ce genre de problèmes fondamentaux et systémiques, qui durent depuis des années. J'espère que nous pourrions les orienter pour que ce genre d'enquêtes puissent être faites correctement, comme vous l'avez dit, avec raison.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Cohen, en répondant à ma question, vous avez dit qu'il fallait établir le lien avec le système russe d'oligopole. Mais ce n'est pas parce que vous êtes membre de... Nos entreprises de communication au Canada sont des oligopoles, mais nous ne les mettons pas en prison pour autant.

Vous devez faire plus que simplement prouver qu'elles appartiennent à ce cercle. Vous devez prouver que les biens ont été achetés avec des fonds illégaux ou peut-être des fonds perdus, n'est-ce pas? Nous utilisons ces termes très librement, mais est-ce bien cela?

M. Cohen : Je n'ai pas dit que c'était seulement pour les oligopoles. Je parlais de toute la kleptocratie, qui est spécifiquement liée à la corruption, aux abus de pouvoir et au vol des biens de l'État, que ce soit en Russie ou ailleurs. Je ne parlais pas d'un pays en particulier; je parlais vraiment de la question du point de vue des systèmes. Nous avons besoin de ressources pour enquêter sur les kleptocrates et, comme M. Tassé l'a souligné, leurs agents doivent être tenus responsables, parce qu'ils ont facilité cette kleptocratie.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Cohen.

Le sénateur Yussuff : Je vais d'abord remercier nos deux témoins.

Tous ceux et toutes celles qui ont travaillé et fait des efforts pour que ce registre soit mis en place attendent depuis de nombreuses années de voir cette première étape enfin commencer, et nous pouvons tous être emballés que quelque chose de bien se fasse. Cependant, il y a un fossé entre ce que le registre va nous donner, en matière d'information, et, bien sûr, la difficulté d'utiliser cette information pour gérer certains des problèmes que les organismes d'application de la loi et d'autres ont signalés, c'est-à-dire que le Canada est un paradis pour le blanchiment d'argent et pour les personnes corrompues qui utilisent ce pays pour commettre leurs crimes en restant à l'abri.

À l'avenir, compte tenu du rôle du directeur ou de la directrice, selon qui sera nommé, croyez-vous que cette personne aura le pouvoir de partager l'information qu'elle reçoit de façon

regard to going after these individuals? That's if we are able to know who they are in regard to dealing with some of the issues that have been identified in terms of money laundering, crimes committed in other countries and money laundering in Canada.

How do you see the agency acting? How will the director facilitate the things we need to see happen to show that this will get at some of the issues that have been identified in many other agencies around the world?

Mr. Cohen: Not only would the registrar have the power to share information in a method that is compliant with privacy laws, but we will need to ensure the registrar has the power to be proactive in their own right. We need to give the registrar the powers to proactively review the data that's coming into the registry, investigate it and distribute any punishment that comes into the legislation for the violation of intentionally inaccurate information or information that is shown to be connected to money laundering.

This is one of the cases, say, with the U.K. registry. The United Kingdom had the first publicly accessible registry and lacked this proactive investigative power. It's something that they're looking to review.

The land ownership registry in B.C., while a huge step forward and something that should be applauded, also still has that gap. That's something we hope to see fixed in British Columbia.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Cohen.

Senator Smith: My question is for Mr. Cohen and Professor Tassé.

Years ago — and Senator Massicotte would remember this because I think we were both on the same committee as very young and up-and-coming senators on the Banking Committee — we had a visit from the RCMP and FINTRAC. At the time — this goes back to 2010 or 2011 — FINTRAC was facing some challenges. I'm listening to everything, and I think it's fantastic to have the college and people doing investigations.

But there has to be an enforcement arm that will be connected and very strong. It's great to have people who are analyzing things, but unless you have an enforcement arm that has the powers to get in there, dig around and take that physical action, this may be one of those things where, 10 years from now, we'll still be talking about what we started and have not had any

générale avec d'autres organismes, afin qu'on puisse poursuivre ces individus? Dans la mesure où nous pouvons savoir de qui il s'agit, qui sont les auteurs des infractions signalées, comme le blanchiment d'argent, les crimes commis dans d'autres pays et le blanchiment d'argent au Canada.

Comment voyez-vous le rôle de l'organisation? Comment la directrice ou le directeur pourra-t-il faire avancer les choses qui doivent être faites pour montrer que nous allons nous attaquer aux problèmes qui ont été signalés par de nombreuses autres organisations à l'étranger?

M. Cohen : Non seulement le registraire devrait avoir le pouvoir de communiquer de l'information, d'une façon qui respecte les lois en matière de protection de la vie privée, mais nous devons aussi nous assurer que le registraire est habilité à prendre des mesures proactives de sa propre initiative. Nous devons donner au registraire le pouvoir d'examiner de façon proactive les données qui entrent dans le registre, de mener enquête et d'imposer les sanctions prévues dans la loi lorsque quelqu'un commet l'infraction de fournir de l'information délibérément inexacte ou de l'information qui, d'une façon ou d'une autre, révèle un lien avec le blanchiment d'argent.

C'est ce qui est arrivé, par exemple, avec le registre du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni a eu le premier registre accessible au public, mais il ne comprenait pas ce genre de pouvoir d'enquête proactif. C'est quelque chose que le Royaume-Uni entend examiner.

Le registre de la propriété foncière, en Colombie-Britannique, même s'il représente un énorme pas en avant et qu'il devrait être applaudi, a aussi cette lacune. C'est quelque chose que nous espérons voir corriger en Colombie-Britannique.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Cohen.

Le sénateur Smith : Ma question s'adresse à M. Cohen et à M. Tassé.

Il y a des années — et le sénateur Massicotte devrait s'en rappeler puisque nous siégeons tous deux au même comité, le comité des banques, à l'époque où nous étions tous deux de jeunes sénateurs prometteurs — nous avons eu la visite de la GRC et du CANAFE. À l'époque — c'était en 2010 ou 2011 — le CANAFE avait quelques difficultés. Après avoir écouté tout cela, je pense que c'est fantastique que le collège et les gens puissent mener enquête.

Mais il faut des organismes d'application qui participent de façon robuste. C'est génial d'avoir des gens qui font des analyses, mais, si vous n'avez pas d'organisme d'application habilité à intervenir, à creuser et à agir physiquement, peut-être que, dans 10 ans, nous allons encore être en train de discuter de ce que nous avons commencé, sans avoir rien réussi, parce que

success because we have not combined the analysis with the actual enforcement. Could you comment on that?

Maybe I'm completely wet, but I remember we talked about this. We had visits, and the problem in terms of the enforcement side seems to be the same problem 10 years later that was there back in 2010. Maybe you can comment on that and tell us if you know more about the relationship with the RCMP and FINTRAC. What can we glean from that in terms of a positive direction moving forward?

Mr. Cohen: Directly to your point — thank you for making that observation, senator — there needs to be resources put into investigative powers, and prosecution powers as well.

I'm going off anecdotal evidence, and this is why I look forward to Public Safety Canada's consultations on establishing a financial crimes agency that was mandated in the budget. My understanding is that there are not enough resources put into prosecutions on, let's say, white-collar crime in Canada. That's not to say anything against those prosecutors who are working in the area. The question is: Do we have enough prosecutors and do they have the right incentives to go after highly complex cases?

We hope that having beneficial ownership transparency will help them in their investigative powers, but we have to look at the resources needed — not just to say, "Aha, there is money laundering happening," but to actually create the punishment and stop it. I agree with you that that can't be short-changed once we have the registry.

Mr. Tassé: I agree with Mr. Cohen. I will go back to the basic issue I have had for many years: How will you prosecute me if you don't know who I am?

It's true that the RCMP and FINTRAC have been saying for a long time that we need a public registry to know who owns those companies. Right now, what you will have is a registry of good people, the people who are the real owners and have no problem saying they are the real owners. But are you going to have a registry of people who hide behind nominees? I think that will be tough. How will you identify the beneficial owners if you still have nominees who do not have to disclose who they are representing? That's the big issue.

nous n'aurons pas combiné ces analyses avec une application réelle de la loi. Avez-vous des commentaires à faire par rapport à ça?

Peut-être que je me trompe totalement, mais je me rappelle que nous en avons discuté. Nous avons eu des visites, et le problème, du côté de l'application de la loi, semble être le même aujourd'hui, dix ans plus tard, qu'en 2010. Peut-être pourriez-vous faire des commentaires à ce sujet et nous dire si vous en savez davantage sur la relation entre la GRC et le CANAFE. Qu'est-ce que nous pouvons en tirer, et est-ce que nous nous dirigeons vers la bonne direction?

M. Cohen : Pour répondre directement à votre question — et merci d'avoir fait cette observation, monsieur le sénateur — il faut que des ressources soient affectées aux pouvoirs d'enquête, et aussi aux pouvoirs de poursuite.

Je m'appuie sur de l'information anecdotique, et c'est pourquoi j'ai hâte aux consultations de Sécurité publique Canada sur l'établissement d'un organisme de lutte contre les crimes financiers, comme prévu dans le budget. D'après ce que je comprends, il n'y a pas suffisamment de ressources pour les poursuites contre, disons, les crimes en col blanc au Canada. Je ne veux pas parler en mal des procureurs qui travaillent dans ce domaine. La question à laquelle il faut répondre, c'est : avons-nous suffisamment de procureurs et a-t-on les bons incitatifs pour les encourager à poursuivre ce genre d'affaires très complexes?

Nous espérons que la transparence en matière de propriété effective contribuera à leurs pouvoirs d'enquête, mais nous devons tenir compte des ressources dont ils ont besoin. Nous ne pouvons pas seulement dire : « Ah ah, il y a du blanchiment d'argent », sans prendre des mesures concrètes pour imposer des sanctions et pour l'arrêter. Je suis d'accord avec vous pour dire que nous ne pourrions pas prendre de raccourci, lorsque le registre sera en place.

M. Tassé : Je suis d'accord avec M. Cohen. Je vais revenir à la question de base que j'ai posée pendant de nombreuses années : comment peut-on poursuivre un inconnu?

C'est vrai que la GRC et le CANAFE disent depuis longtemps que nous avons besoin d'un registre public pour savoir à qui appartient ces entreprises. Présentement, ce que nous allons avoir, c'est un registre de bonnes personnes, de personnes qui sont les vrais propriétaires et qui n'ont aucun problème à dire qu'ils sont les vrais propriétaires. Mais va-t-on avoir un registre des gens qui se cachent derrière des prête-noms? Je pense que nous allons avoir du fil à retordre. Comment va-t-on découvrir l'identité des propriétaires effectifs, si vous avez des prête-noms

Senator Smith: That leads us into the issue of the relationship between the registries and the colleges and the enforcement group. What's the next step? Congratulations, you're setting up the registry, you're setting up the college, but we know that there have been challenges with FINTRAC and the RCMP over time. What steps need to be taken so that you folks can actually mobilize and get to that next step? Maybe it's premature, but is there a plan?

Mr. Cohen: I'm not sure I entirely follow the question, especially on the colleges.

The Deputy Chair: Senator Smith is asking what the plan is to make sure we increase enforcement action in the future. What recommendations do you have?

Mr. Cohen: So far, there is no specific plan. Our focus has been heavily on the beneficial ownership registry.

As I said, if Public Safety Canada does a thorough review in their establishment of a financial crimes agency, we might see that maybe a new agency isn't required, but that all we need is to actually just increase the resources that have been called for by our investigative and prosecutorial services for ages. That might come out of that review, and then we can have that plan to boost resources adequately.

Senator Loffreda: Mr. Pink, do you feel the government has struck the right balance in managing statutory immunity and the responsibility and accountability of certain persons in fulfilling their responsibilities, such as members of the board and employees? I would like you to elaborate on that.

Mr. Pink: We have had many discussions with respect to what should be included in statutory immunity. I think the provisions that are in the bill both meet and perhaps even exceed our expectations in terms of the scope — and, in my view, the appropriate scope — to protect those who are doing this work at the board level, at the decision-making level in terms of the committees and, at the staff level, those who investigate their immunity.

I have been a legal regulator my entire career. I know that people don't like to be investigated by their professional regulator, and there will always be individuals who will seek to attack those who are doing what they are statutorily mandated to do. This provides key protection, because it allows the college to stop and the court to say, "You cannot sue these people, because they are immune." That doesn't mean that if the college messes

qui ne sont pas obligés de divulguer qui ils représentent? Voilà la grande question.

Le sénateur Smith : Ce qui m'amène à la question des liens entre les registres, les collèges et les groupes d'application. Quelle est la prochaine étape? Félicitations, un registre a été mis en place, on crée un collège, mais nous savons que le CANAFE et la GRC ont des problèmes depuis longtemps. Quelles mesures faut-il prendre pour que vous puissiez vous mobiliser réellement et passer à la prochaine étape? C'est peut-être prématuré, mais y a-t-il un plan?

M. Cohen : Je ne suis pas vraiment sûr de comprendre votre question, surtout à propos des collèges.

Le vice-président : Le sénateur Smith demande s'il y a un plan pour veiller à accroître les mesures d'application de la loi, dans l'avenir. Quelles recommandations avez-vous?

M. Cohen : Jusqu'ici, il n'y a pas de plan précis. Nos efforts étaient surtout concentrés sur le registre de la propriété effective.

Comme je l'ai dit, si Sécurité publique Canada entreprend un examen exhaustif dans le cadre de l'établissement de l'organisme des crimes financiers, nous constaterons peut-être qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une nouvelle organisation et que tout ce dont nous avons besoin, en fait, c'est d'accroître les ressources, comme le demandent nos services d'enquêtes et de poursuites depuis des lustres. Peut-être que c'est ce qui va ressortir de cet examen, puis nous pourrions avoir un plan pour accroître les ressources jusqu'à un niveau adéquat.

Le sénateur Loffreda : Monsieur Pink, pensez-vous que le gouvernement a trouvé le juste équilibre dans la gestion de l'immunité légale et la responsabilité et l'imputabilité de certaines personnes dans l'exercice de leurs responsabilités, comme les membres du conseil d'administration et les employés? J'aimerais que vous nous donniez des détails là-dessus.

M. Pink : Nous avons eu beaucoup de discussions au sujet de ce qui devrait être compris dans l'immunité légale. Je crois que les dispositions du projet de loi correspondent à nos attentes et peut-être même les dépassent, en ce qui concerne la portée — une portée tout à fait adéquate, à mon avis — de la protection offerte à ceux qui font ce travail en siégeant au conseil d'administration, en prenant des décisions aux comités, et aussi pour le personnel, pour ceux qui enquêtent sur cette immunité.

J'ai travaillé pour des organismes de réglementation juridique durant toute ma carrière. Je sais que les gens n'aiment pas que ce genre d'organismes enquêtent sur eux, et il y aura toujours des gens qui chercheront à attaquer ceux qui font le travail qu'ils sont tenus de faire par la loi. Il s'agit donc d'une protection clé, parce que cela permet au collège d'arrêter et à la cour de dire : « Vous ne pouvez pas poursuivre ces personnes, parce qu'elles

up it's not liable, but the individuals are protected and that's what's important.

The Deputy Chair: Thank you for the clarification on that point, Mr. Pink. It is very helpful.

We have come to the end of our questions, but I have one last one to Mr. Cohen.

In the package of items needed to move forward, I want to ask about the value of digital identity from an individual identification standpoint as one of the tools. Since you're here, I thought I would ask you. I see your eyes looking up. Maybe we're off base on that.

Mr. Cohen: No, digital ID is often talked about and is a very important component of beneficial ownership transparency. There are a lot of experts who could talk deeply about this. I know a little bit about it, but yes, it is very important.

The Deputy Chair: Dynamite. Thank you. I just wanted to see if I could get that information from you. It was helpful for me in the work I'm doing.

Thank you, Professor Tassé, Mr. Cohen and Mr. Pink. If you have any insights into the secret sauce or the lessons learned that have allowed you to cause legislative changes within a year and that have moved so quickly through government, we want to know how to do that too. Congratulations in your work in that regard.

Senators, we are at the end of our time today. Thank you to our witnesses for appearing this evening, and thank you to our translators, stenographers, analysts and clerk.

(The committee adjourned.)

ont l'immunité. » Cela ne veut pas dire que le collègue ne s'expose pas à des poursuites s'il crée des problèmes, mais ces gens sont protégés, et c'est ce qui est important.

Le vice-président : Merci de cette précision, monsieur Pink. C'est très utile.

Nous sommes arrivés à la fin de la période de questions, mais j'en ai une dernière pour M. Cohen.

Dans la trousse d'outils dont nous avons besoin pour aller de l'avant, je voulais vous demander votre opinion sur la valeur de l'identité numérique, c'est-à-dire l'identification individuelle comme outil. Puisque vous êtes ici, je me suis dit que je vous poserais la question. Je vous ai vu lever les yeux. Peut-être que nous faisons fausse route.

M. Cohen : Non, on parle souvent de l'identité numérique, et c'est une composante très importante de la transparence en matière de propriété effective. Il y a beaucoup d'experts qui pourraient vous en parler en long et en large. J'en sais un peu à ce sujet, mais oui, c'est très important.

Le vice-président : Excellent. Merci. Je voulais seulement savoir si vous auriez pu me fournir cette information. Cela m'est très utile, dans le cadre de mon travail.

Merci, monsieur Tassé, monsieur Cohen et monsieur Pink. Si vous avez d'autres commentaires sur votre recette secrète ou sur les leçons retenues qui vous ont permis d'amener des modifications législatives en moins d'un an et pour faire en sorte que les choses bougent si vite dans le processus gouvernemental, nous aimerions le savoir aussi. Je vous félicite de votre travail à cet égard.

Honorables sénateurs et sénatrices, c'est tout le temps que nous avons aujourd'hui. Je remercie les témoins de leur présence ce soir, et je veux aussi remercier nos interprètes, sténographes et analystes ainsi que la greffière.

(La séance est levée.)
